

FORMATION DE CADRES
Partage ta passion !
Deviens moniteur sportif !

CS MSEducateur



CAHIER DES CHARGES

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

DISCIPLINE :
ATHLETISME

NIVEAU :
Moniteur Sportif Educateur
Option - Lancers

ORGANISME DÉLÉGATAIRE :
Ligue Belge Francophone d'Athlétisme

Version 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte le .././....



**Ligue Belge Francophone
d'Athlétisme**

* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

ADEPS

Ligue Belge Francophone d'athlétisme

.....

.....

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION	5
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	7
1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction.....	7
1.2 Introduction générale de la formation	7
1.3 Homologation et certification	9
2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES.....	11
2.1 Moniteur Sportif Educateur	12
3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION 14	
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique « Moniteur Sportif Educateur ».....	14
3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation	14
3.3 Durée théorique de la formation	15
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat	15
3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive).....	16
3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation	17
3.8 Protection des données personnelles.....	18
3.9 Modalités de paiement en ligne.....	19
3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.).....	19
4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES.....	21
4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	21
4.1 Fiches ECTS de la thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	35
4.2 Fiches ECTS de la thématique 2 : Didactique et méthodologie.....	40
4.3 Fiches ECTS de la thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	53
4.4 Fiches ECTS de la thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.....	70
4.5 Fiches ECTS de la thématique 5 : Ethique et déontologie	75
4.6 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours).....	76
4.7 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours.....	78
5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES	79

5.1	Présentation du stage.....	79
5.2	Dossier/portfolio de stage.....	81
5.3	Rapport de stage.....	82
5.4	Règles concernant le Maître de stage	83
5.5	Engagement/devoirs des Maîtres de stage	84
5.6	Endroit et niveaux de stage.....	84
5.7	Evaluation du stage	84
5.8	Le superviseur.....	88
5.9	Code de bonne conduite.....	89
6.	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION	90
6.1	Délai d'organisation des évaluations.....	92
6.2	Objectifs des évaluation	93
6.3	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	93
6.4	Publicité des accès aux évaluations.....	96
6.5	Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations	96
6.6	Nombre de sessions d'évaluation.....	97
6.7	Contenus et exigences des évaluations	97
6.8	Formes, types et durées des évaluations.....	99
6.9	Règlementation des évaluations	99
6.10	Constitution du jury d'évaluation.....	100
6.11	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal).....	101
6.12	Validité des évaluations.....	101
6.13	Motivation du résultat en délibération	102
6.14	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport.....	103
6.15	Procédure de communication des résultats aux candidats	104
6.16	Recours et procédures.....	104
7.	CONDITIONS DE DISPENSES/D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger)	106
7.1	Conformité du dossier administratif VAFE à introduire	106
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	107
7.3	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	110
7.4	Entretien de VAFE	112
7.5	Frais de procédure pour une VAFE	113
7.6	Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?).....	113
7.7	Analyse concernant la demande de VAFE	114
7.8	Décisions concernant la demande de VAFE	114

7.9	Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps	115
7.10	Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....	117
8.	REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D’HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE.....	118
9.	ANNEXES.....	119
9.1	Procès-verbal de délibération	119
9.2	Cadre général du stage et Dossier/Portfolio de stage	120

INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges / référentiel de formation constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« *fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues* ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 (articles 38 et 39):

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;
- 2° didactique et méthodologie ;
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
- 5° éthique et déontologie ;
- 6° management. »

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° *Les données administratives de l'opérateur délégataire ;*
- 2° *La description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° *La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° *La description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° *La description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° *La description des modalités d'évaluation ;*
- 7° *Les conditions de dispenses de diplômes ;*
- 8° *La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épiciène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc. »

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 1 (*Les données administratives de l'opérateur délégataire*).

1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (L.B.F.A.) a.s.b.l

1.1.1. Siège social et administratif

Avenue de Marathon 119/D
1020 BRUXELLES
Tél : + 32 2/474.72.02
E-mail : frederique.deroubaix@lbfa.be

1.1.2. Personne de contact chargée des formations de cadres

Responsable fédéral :

Mr. DERMIENCE Michaël
Tél : 0472/89.31.36
E-mail : michael.dermience@lbfa.be

Conseiller Pédagogique Adeps :

Mr. MOREAUX Serge
Tél : 0477/24.63.23
E-mail : serge.moreaux@cfwb.be

1.2 Introduction générale de la formation

Le cahier des charges constitue la référence légale dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Ils figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formation, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues ») doit se conformer en matière de formation des cadres.

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs. Ces brevets sont des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De surcroît, pour prétendre à des labels pédagogiques et à l'octroi de subsides de l'Adeps, il faut faire preuve d'un encadrement breveté Adeps.

La LBFA est reconnue depuis de nombreuses années par les services de l'Adeps comme fédération délégataire pour l'organisation des formations de cadres en Athlétisme. Le souci des responsables fédéraux est de répondre aux exigences édictées par l'Adeps, car ils ont conscience qu'initier ou perfectionner la pratique de l'Athlétisme à des enfants, adolescents ou adultes est une tâche sérieuse qui ne s'improvise pas.

En collaboration avec l'Administration Générale du Sport, la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA) propose donc des formations de cadres sportifs en Athlétisme selon le plan suivant.

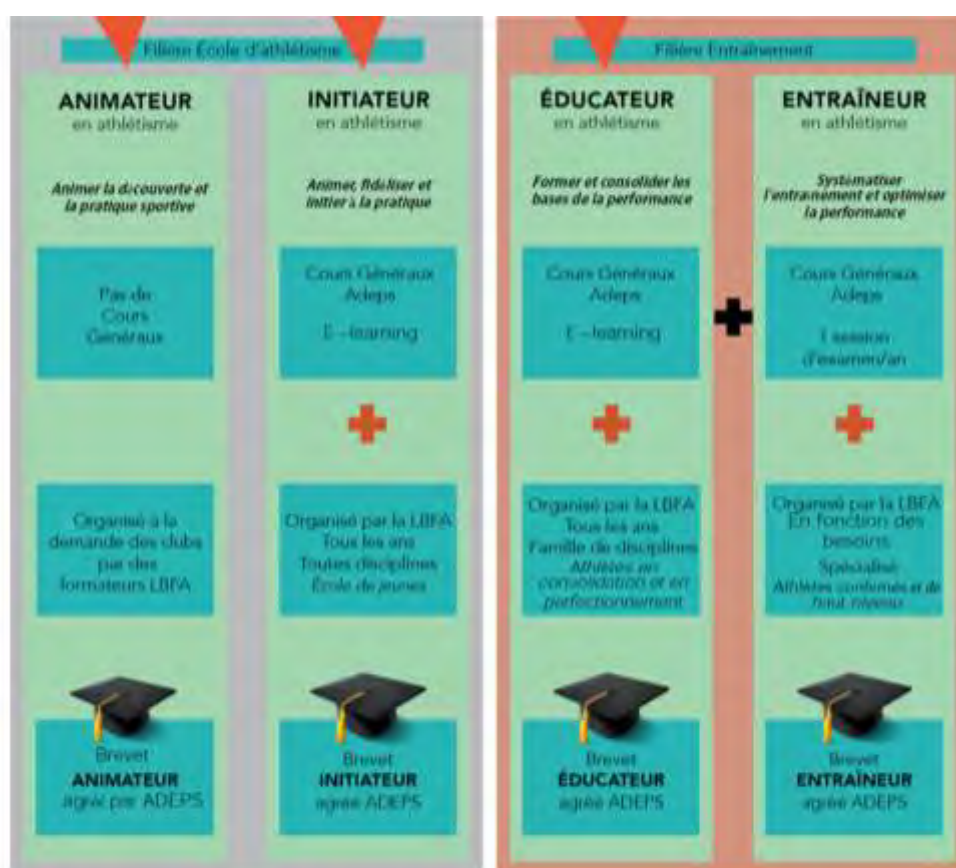


Figure : Plan de la formation des cadres à la LBFAthlétisme

Chaque candidat peut choisir sa filière en début de formation ; orienté vers les jeunes avec Moniteur Sportif Animateur et Moniteur Sportif Initiateur ou orienté vers une spécialité/option avec des athlètes en construction via Moniteur Sportif Éducateur. Enfin la formation Moniteur Sportif Entraîneur permet un approfondissement du niveau Moniteur Sportif Éducateur dans une spécialité et ce pour optimiser l'entraînement (orienté vers le haut niveau).

Dans le cadre du projet d'un athlète, le moniteur occupe une fonction centrale pour garantir le développement des aptitudes, compétences, performances ... de l'athlète.

Afin de pouvoir effectuer leur travail dans les meilleures conditions, il est indispensable pour les moniteurs de disposer d'un bagage de connaissance suffisant en pédagogie, méthodologie, techniques d'entraînement ou de gestion d'un groupe.

Cette formation est donc une formation de type professionnel dans le champ de l'encadrement sportif spécifique à une famille de disciplines visant à développer des compétences professionnelles. Elle concerne les publics souhaitant développer des compétences dans l'encadrement des athlètes en phase de formation dans une perspective de contribuer à la consolidation et/ou au perfectionnement des fondamentaux utiles et nécessaires au développement vers une pratique pouvant mener vers le haut niveau.

A l'exception du niveau de qualification MS Animateur, la réussite aux évaluations portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'Adeps.

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

Ce cahier des charges est d'application pour les formations « Moniteur Sportif Educateur en Athlétisme - selon l'option choisie » pour les années 2024 et après.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés. (Voir section 7 – VAF)

1.3 Homologation et certification

Les brevets de Moniteur Sportif, sont homologués / certifiés et donc reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation par d'autres filières – voir section 7) correspond à la validation de la première partie du cursus de formation en vue de l'obtention d'un brevet. A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde partie de la formation (les cours spécifiques).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification « Moniteur Sportif Educateur », l'AG Sport délivre une attestation de réussite.

La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde partie du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification

/ à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

La validation du module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive » (opéré par l'AG Sport ou par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique). Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :

- 1. Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques) ;*
- 2. Les cours spécifiques ;*
- 3. Les modules « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » et « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive » . Ces modules peuvent être suivis à tout moment du parcours de formation.*
- 4. L'homologation / certification du brevet par l'AG Sport.*

2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 2 (*La description des fonctions et les compétences requises*).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « initiateur sportif ». (cf. « référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « initiateur sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- o de prérequis : *compétences préalables à la formation* ;
- o du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire techniques) et attitudes (savoir-faire comportementaux) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel)* ;
- o du public cible : *public à charge du cadre sportif* ;
- o du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction* ;
- o du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction*.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1 Moniteur Sportif Educateur

2.1.1 Prérequis

- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Educateur ;
- Être âgé d'au moins 21 ans au début de la formation ;
- Être en ordre d'affiliation à la LBFA ou dans une Fédération régionale, nationale ou internationale reconnue * ;
- Ne pas être sous le coup d'une suspension effective au sein d'une fédération sportive ;
- Expérience de 5 années de pratique comme athlète ou 3 années d'activité comme « moniteur » dans un club d'athlétisme.
- S'acquitter d'un droit d'inscription (preuve de paiement = validation de l'inscription).

* Dans le cadre d'un protocole d'accord avec une Haute Ecole ou Université, ces prérequis ne sont pas obligatoires.

2.1.2 Profil de fonction

- Fidéliser à la pratique de l'athlétisme ;
- Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation athlétique ;
- Animer et motiver à la pratique de l'athlétisme ;
- Parfaire l'apprentissage des fondamentaux d'une famille de spécialités ;
- Identifier les facteurs de la performance et le potentiel sportif en l'athlétisme ;
- Assurer la formation technique complète d'athlètes ;
- Concevoir et mettre en œuvre la programmation de l'entraînement à partir de cadets dans une famille de spécialités ;
- Parfaire la formation et consolider les bases de la performance dans une famille de spécialités ;
- Perfectionner les habiletés motrices spécifiques ;
- Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité athlétique.
- S'intégrer dans une équipe pour un encadrement athlétique performant.

2.1.3 Public cible

- Athlètes à partir de cadets en phase de formation des fondamentaux de la famille de disciplines athlétiques spécifiques ;

- Athlètes à partir de cadets en phase de perfectionnement.

2.1.4 Cadre d'intervention

- Dans les clubs d'athlétisme ;
- Dans les programmes ADEPS de perfectionnement de l'athlétisme ;
- Dans les associations sportives diverses ;
- Dans les communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.) ;
- Dans les structures fédérales (sélections, stages...).

2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Educateur

- Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 3 (*la description des modalités préalables à l'organisation de la formation*).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique « Moniteur Sportif Educateur »

- o Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site internet de la fédération : <https://www.lbfa.be/fr/entraîneur-athletisme>.
- o Toutes les informations sont communiquées aux clubs de la LBFA via l'avis aux cercles.
- o L'opérateur de formation organise les différents niveaux de formation en fonction des demandes des candidats, de la disponibilité des infrastructures et du personnel formateur. Il tentera, dans la mesure du possible et en fonction des ressources disponibles, de mettre en place au minimum une édition de formation chaque année.
- o Formule en externat en journée en semaine et/ou en week-end principalement (mais pas exclusivement pendant les congés scolaires).
- o Les lieux de formation seront, autant que possible, choisis en fonction de la disponibilité des infrastructures du centre d'entraînement de la Ligue et des chargés de cours.
- o L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).
- o Les modules de formation et/ou parties de module dispensés en présentiel, pourraient être dispensés en distanciel synchrone en cas de force majeure le cas échéant comme lors de pandémie.
- o Schéma organisationnel général du dispositif de formation MS Educateur

Processus global d'apprentissage			Consolidation
Cours Généraux opérés par l'ADEPS (pas pour MSAni)	Formation spécifique dispensée par l'opérateur de formation		
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques Rapport de stage
			Recyclages Formations complémentaires et continuées

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation

- o Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation
 - Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition de formation est de 6 (sauf dérogation).
 - Le nombre maximum, quant à lui est fixé à 12 candidats excepté dans le cadre des protocoles d'accord avec les Haute-Ecoles et Universités.
 - L'opérateur de formation se réserve de droit d'annuler une édition de formation si une situation exceptionnelle survient à un moment donné (installations louées non disponibles ; conditions météorologiques particulières ; problèmes

logistiques majeurs, pandémie...). Les candidats inscrits recevront des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.

- o Sauf dans le cadre d'un protocole d'accord avec les Hautes Écoles et Universités, les candidats et chargés de cours doivent être couverts par une assurance sportive et en responsabilité civile. Par conséquent, ils doivent disposer d'une affiliation à la Ligue/fédération en ordre de validité au début de la formation et jusqu'à l'homologation.
- o Le candidat à la formation s'engage à prendre toutes les informations utiles et nécessaires via l'espace « Formations de cadres » du site internet de l'opérateur de formation : <https://www.lbfa.be/fr/moniteur-sportif-educateur-athletisme>
- o L'inscription aux cours spécifiques est soumise au respect :
 - de prérequis repris au point 2.1.1. de ce cahier des charges.
 - des modalités administratives et financières d'inscriptions repris au point 3.6.
- o Tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la plateforme LMS (pas de code d'accès) et/ou aux cours en présentiel et/ou le cas échéant débouche sur non-proclamation des résultats obtenus.
- o Comme pour les cours généraux, le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour les cours spécifiques. Les modalités de la VAF sont précisées au point 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).
- o La présence aux cours en présentiel est obligatoire.
- o Pour l'ensemble des cours pratiques, le port d'une tenue de sport adaptée est obligatoire.
- o Le candidat se munit du nécessaire pour prendre note.
- o Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC, tablette, smartphone, etc.) est nécessaire pour son parcours de formation.

3.3 Durée théorique de la formation

La durée totale et l'étalement dans le temps du dispositif de formation spécifique se trouvent au point [4.0.8.](#) de ce cahier des charges

Le tableau synthèse « Charge théorique de travail », les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le synoptique au point [4.0.6.](#)

Chaque module est identifié en charge théorique de travail dans leur fiche ECTS respective (voir section 4).

3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation

L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Le formulaire d'inscription dûment complété sur le site <https://www.lbfa.be/fr/moniteur-sportif-educateur-athletisme>
- Preuve d'affiliation à une Fédération d'Athlétisme régionale, nationale ou internationale reconnue si le candidat n'est pas membre de la LBFA.
- L'attestation de réussite ou de dispense aux cours généraux du niveau Moniteur sportif Educateur.
- Une copie d'un document (carte d'identité, ...), permettant la vérification de l'âge du candidat.

Dans le cadre d'un protocole d'accord avec une Haute-Ecole ou Université, l'établissement scolaire se chargera d'envoyer les informations nécessaires à l'opérateur de formation avant le début de la formation en respectant les délais convenus dans ce protocole.

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les dates, horaires, lieux, montants d'inscription et autres renseignements importants quant à la bonne information des candidats sont annoncés via le site internet (<https://www.lbfa.be/fr/moniteur-sportif-educateur-athletisme>) au moins un mois avant le début de la formation.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription (hors frais d'envoi) pour chaque formation seront communiqués sur le site internet <https://www.lbfa.be/fr/moniteur-sportif-educateur-athletisme>
- A titre d'exemple pour l'année 2024, les montants d'inscription sont les suivants :
 - 250€ pour les affiliés LBFA
 - 300€ pour les affiliés à un club d'athlétisme autre qu'à la LBFA et reconnu par World Athletics

Ces montants comprennent les frais d'homologation ADEPS, l'accès aux cours en présentiel, accès à la plateforme LMS et les supports. Ils sont revus chaque année civile.

- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception.
- L'inscription se réalise selon les 2 étapes expliquées ci-dessous.

3.6.1. Inscription préalable :

- Le candidat introduit sa demande d'inscription en ligne via le site <https://www.lbfa.be/fr/moniteur-sportif-educateur-athletisme> ou via un autre support informatique spécifique à l'Opérateur de formation dûment complété et envoyé à l'adresse de l'Opérateur, comme repris au point 1 de ce cahier des charges, par voie postale et/ou électronique.
- Via son inscription le candidat atteste
 - avoir pris connaissance du cahier des charges des cours spécifiques du niveau de qualification concerné ;
 - être en phase avec les modalités d'organisation ;
 - (Pour rappel) accepter que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation.
- Le candidat recevra un accusé de réception accompagné d'une liste des documents du dossier restants à fournir et du montant à payer.

- o Ces documents devront parvenir dans les mêmes conditions que celles reprises ci-dessus.
- o Les pré-inscriptions sont traitées et validées par ordre de formulaire reçu.

3.6.2. Inscription définitive :

L'inscription définitive aux formations est conditionnée par

- o l'acceptation du dossier complet.
- o le paiement des droits d'inscriptions ad hoc selon les instructions communiquées sur le site internet : <https://www.lbfa.be/fr/moniteur-sportif-educateur-athletisme>

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception de paiement. Un mail de confirmation et/ou une information concernant les paiements est envoyée au candidat.

Le nombre de participants étant limité, si le nombre de candidats excède le nombre maximum de places, c'est la date de paiement qui déterminera la liste des inscrits.

3.6.3. Délai imparti aux procédures :

- o Document d'inscription complet et paiement du droit d'inscription ad hoc : au moins 15 jours avant la date fixée pour le lancement de la première activité de la formation.
- o Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la formation.
- o Aucune inscription n'est acceptée après la fermeture des inscriptions.

3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif à condition que ce soit au minimum 1 mois avant la 1^{ère} activité de la formation.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel / courrier).

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées à la section 1 de ce cahier des charges). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'opérateur délégataire remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement et compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément un moyen différent. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur. En tout état de cause, si la formation a débuté et que des modules ont été suivis et/ou des évaluations réalisées, ils ne seront pas pris en compte pour une quelconque demande de VAE.

L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme impérieux. Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.

3.8 Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAF, cours, évaluations, etc.) le candidat signifie et accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par l'opérateur de formation et l'AG Sport.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Téléphone, Adresse E-mail, Niveau d'études, Discipline sportive.
- Via son inscription le candidat atteste accepter que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation.
- L'opérateur de formation délégataire se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats vers l'AG Sport lors de leur inscription.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et ce, sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service de la Formation des Cadres de l'opérateur de formation délégataire et de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique aux RGPD (Révision Générale de Protection des Données) un Comité de Projet a été mis en place et peut être contacté via ces adresses

email : protectiondesdonnees@cfwb.be + DURANT Christel –
christel.durant@skynet.be

3.9 Modalités de paiement en ligne

- Pas d'application.
- Toutes les informations concernant ce paiement se retrouvent sur le site <https://www.lbfa.be/fr/moniteur-sportif-educateur-athletisme>

3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.)

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2¹
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant le premier module en présentiel auquel il doit être présent). Et ce, afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.
- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.

¹ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

² Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'évènements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

³ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴ et/ou de fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation et l'exclusion de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement. Des poursuites juridiques sont également possibles.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations;
- Attitude et/ou un langage non-correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou du personnel de l'ADEPS et/ou des lieux de formation ; et ce compris via les réseaux sociaux ;
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations....
- Vol ou tentative de vol ;
- Non-respect de l'esprit de la charte « Vivons Sport » ;
- Aide externe lors des évaluations certificatives ;
- Lors du parcours de formation et des évaluations certificatives le candidat s'engage par le seul fait de son inscription à n'effectuer aucune capture d'écran ni de diffusion externe. Et ce, sous peine de mesures pouvant aller de l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion du (des) candidat(s) en cause, voire de poursuites juridiques.
- Etc

⁴ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adeps.be/index.php?id=4667> .

4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 03 mai 2019, au point 4 (*La description des programmes et contenus de formation*).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités / les besoins du terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaire à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction, ...), des discussions / réflexions en Commission Pédagogique Mixte ... sont réalisées après chaque session dans ce sens.

4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

L'ingénierie de formation et ses différents niveaux (l'ingénierie de compétences, l'ingénierie didactique et l'ingénierie pédagogique) utilisés de manière globale sur le dispositif ou spécifique à chaque module voire à chaque séquence pédagogique se basent sur les concepts incontournables précisés dans les points suivants de cette section 4.0. Ces explications permettront de lire et comprendre les spécificités de chaque module de formation détaillés dans les fiches type « ECTS » présentées à partir de la section 4.1.

4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « *savoir-faire techniques* ».
- ✓ **SF didactique** : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (*exemples : l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
- ✓ **SF méthodologique** : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le

terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire »*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (*exemples : méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement, la progression, le dosage des exercices ; etc.*) ;

- ✓ **SF pédagogique** : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (*exemples : les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).
- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « *savoir-faire non techniques* » ou encore « *savoir-faire comportementaux* ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (*par exemple : mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).
- ✓ **SF comportementaux liés à l'apprenance** :
L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base⁵ liés à l'apprenance sont déclinés.

SAVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR	Organiser son temps, son espace, son matériel

⁵ A la demande et au besoin, des opérateurs de formation qui souhaitent davantage approfondir le suivi des candidats dans ce domaine, d'autres indicateurs peuvent être fournis par le Service formation des cadres de l'AG Sport.

développer ses compétences / les faire évoluer / progresser	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005).

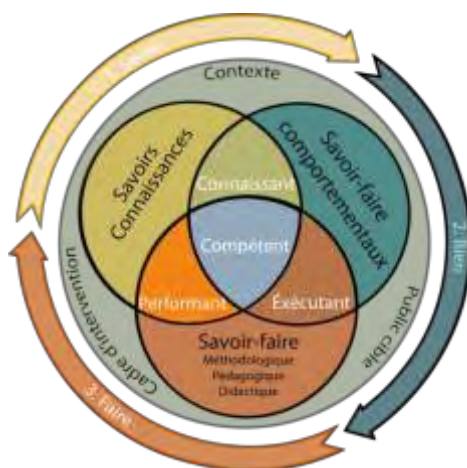
✓ **SF comportementaux liés à la fonction :**

Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés "**soft-skills**". Ils sont maintenant déclinés comme des **savoir-faire "non techniques"** (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

Compétences sociales interpersonnelles et de communication	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience
Compétences cognitives	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions
Compétences émotionnelles	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

- o **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « ... *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire/de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être/comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».* (adapté de la définition du CEDEFOP⁶, Commission UE, 2012)



Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)

4.0.2 Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « *l'acte mental* » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO – 1982)

⁶ CEDEFOP : Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle

et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002).

✓ **Taxonomie des compétences**

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péda...	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	imiter , définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenanti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter , classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer , calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre , adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter , transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la comp visée chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innové , provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier,

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008.
(Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1)

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3 Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement peuvent être proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- **Synchrone (en direct) :** activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne/à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (*Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams*).
- **Asynchrone (en différé) :** activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne/à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (*Par exemple via la plateforme LMS⁷ Moodle*). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, **la méthodologie⁸ active voire interactive est privilégiée**. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »⁹ :

- C = Concept.s (*ou Connaissance.s ou Compétence.s*)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience.

En fonction du niveau de départ des « *apprenants* » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource/facilitateur, doit prévoir un développement de concepts/principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

⁷ LMS = Learning Management Système

⁸ Manière de procéder pour enseigner, procédure à appliquer pour former, démarche globale de formation ...

⁹ Evolution du séquençage désormais bien connu « E-T-A » développé par Coach Canada : « Expériences – Théorie – Application ».

4.0.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (*participation aux cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparation de cours, écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle et autonome, stages obligatoires, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, etc.*) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations/certifications.

La charge théorique de travail de chaque module est précisée au point 4.0.6 ainsi que dans la fiche de type ECTS de chaque module.

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				01:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	01:00	01:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
<i>Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone</i>				
Evaluation				00:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

4.0.5 Evaluation

- ✓ **Champs d'évaluation** : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- ✓ **Types d'évaluation** : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
 - **Formative - continue - permanente** : C'est l'évaluation faites en cours d'apprentissage, pour vérifier que les candidats ont bien compris la notion enseignée. Cette évaluation est dite formative, car on continue de « former » tout en évaluant. Elle permet d'insister davantage sur ce qui semble difficile, de revenir

immédiatement sur une erreur et de ne pas rester sur une incompréhension. Elle permet entre autres au candidat de repérer ses erreurs, ses lacunes et donc ses points d'amélioration. Elle permet au formateur de réguler, d'adapter ses prochaines séquences d'apprentissage selon les résultats du candidat afin de l'accompagner vers sa réussite.

- **Sommative ou certificative** : Elle se trouve au terme d'un apprentissage, et permet au candidat de vérifier s'il a atteint les objectifs d'apprentissage fixés au départ par la formation. Pour le formateur, cette évaluation établit un bilan final en vue d'une orientation et/ou de délivrer une certification, un diplôme.
- Si plusieurs notes sont additionnées pour obtenir une note finale, on parle alors d'évaluation sommative.

- ✓ **Forme d'évaluation** : *évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.*

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., plédo., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	v		

Types	Formative	Sommative	Certificative
		v	v

Formes	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								v

- ✓ **Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage**

Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage/de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au candidat, pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2).

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de Savoir-Faire) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des compétences (voir 4.0.2).

4.0.6 Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Charge de travail des cours généraux + les cours spécifiques							
Présentiel	76:00	Distanciel synchrone	0:00	Distanciel asynchrone	80:30	Charge théorique totale	156:30
Synoptique des cours généraux MSEducateur en E-learning							
Présentiel	0:00	Distanciel synchrone	0:00	Distanciel asynchrone	56:00	Charge théorique totale	56:00
Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3	Thématique 4	Thématique 5			
Cadre institutionnel et législatif CG211 Statut juridique des clubs et des fédérations	Didactique et méthodologie CG221 Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	Facteurs déterminants de l'activité et de la performance CG231 Définition des facteurs de la performance sportive	Aspect sécuritaire et préventif CG241 Prévention des blessures et du geste sportif	Ethique et déontologie CG251 Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes			
CG212 Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique	CG222 Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	CG232 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive					
CG213 Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)	CG223 Mon intervention au cours d'un entraînement	CG233 La "machine humaine" à l'effort					
		CG234 Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif					
		CG235 Déficiences et pratiques sportives: prise en charge spécifique de l'Athlète					

4.0.7 Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.

Module	RAA Macro MSEducateur	Niveau taxo (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS211 *	Discerner les éléments de l'organisation des structures fédérales afin de s'y référer	2	-
CS212 *	Distinguer les éléments clefs du règlement en vue de s'y référer dans ses actions de Moniteur	2	-
CS221 *	Discerner les éléments à prendre en considération concernant la programmation de l'entraînement et l'hyperspécialisation chez l'athlète en croissance	2	-
CS222 *	Distinguer quelques concepts et outils clés de préparation mentale et de gestion du stress en vue de les intégrer dans ses pratiques de moniteur	3	-
CS223*	Intégrer les principes et éléments (vérifiés scientifiquement) constituant 1 système holistique d'identification et de développement du potentiel en athlétisme en vue de s'y référer dans ses pratiques de Moniteur	3	-
CS224	Intégrer les composantes règlementaires et "physiques" de la discipline communes et spécifiques aux différentes épreuves de la discipline dans la conception et réalisation de ses entraînements	3	-
CS225	Intégrer les principes biomécaniques pour favoriser l'apprentissage, la correction et le renforcement des gestes spécifiques à chaque épreuve de la discipline	3	-
CS226	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3
CS231 *	Distinguer les principes et éléments permettant de concevoir et mettre en œuvre un programme de renforcement musculaire adapté aux jeunes athlètes	2	-
CS232 *	Distinguer les principes et éléments permettant de concevoir et mettre en œuvre des séances d'étirement et des échauffement adaptés	2	-
CS233/ TP232	Intégrer la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans ses pratiques de MS Educateur en Athlétisme pour créer un environnement favorable	3	-
CS234	Distinguer les éléments permettant de concevoir et organiser des séances d'entraînement selon les particularités physiologiques propre à chaque discipline/épreuve de l'option	2	-
CS235	Appliquer les principes méthodologiques permettant de concevoir, réaliser et évaluer une périodisation annuelle spécifique/adaptée aux différentes disciplines	-	3
CS236	Construire des pistes de travail à mettre en place visant l'amélioration physique et technique de l'athlète au regard des différentes disciplines de l'option	3	-
CS237	Construire et justifier une batterie de tests de terrain adaptés aux disciplines permettant d'évaluer l'efficacité de l'entraînement tout au long de la saison en vue d'adapter son entraînement	3	-
CS238	Concevoir une stratégie d'entraînement de renforcement musculaire spécifique au public cible et aux différentes disciplines de la formation	3	-
CS241 *	Distinguer les éléments clefs permettant d'assurer la sécurité sur un stade d'athlétisme tant au niveau de la gestion du groupe que du matériel en vue de les appliquer dans sa pratique de moniteur en athlétisme	2	-
TP**	Appliquer, si nécessaire, les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), ..., etc...	-	3

4.0.8 Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

L'opérateur de formation se réserve le droit de modifier cet agencement.

Dans tous les cas, le candidat doit avoir validé l'ensemble des étapes de la formation dans un délais de 365 jours à dater du 1er jour de la session formation.

4.1 Fiches ECTS de la thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSEducateur	Niveau taxo (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS211 *	Discerner les éléments de l'organisation des structures fédérales afin de s'y référer	2	-
CS212 *	Distinguer les éléments clefs du règlement en vue de s'y référer dans ses actions de Moniteur	2	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 2**
- **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif »:**
 - CS211 Organisation des structures fédérales
 - CS212 Règlement technique

1. Code et titre du module

CS211

Organisation des structures fédérales

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est un module 100% en E-learning.

Il présente tout d'abord la place qu'occupe le club et la LBFA dans le paysage du sport et de l'athlétisme au niveau international, national, fédéral et communautaire. Ensuite, le fonctionnement général de la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA) est développé afin de mieux la connaître. Dans cette partie, après un petit historique, nous développons le Comité Directeur, les différents secteurs et commissions. Enfin, ce cours présente le chemin menant vers le haut niveau pour un athlète de la LBFA. Dans cette partie, nous détaillons l'organisation du sport de haut niveau en FWB, le principe de reconnaissance des athlètes tout en ayant une attention particulière sur le fonctionnement des "contrats sportifs" et l'ensemble des aides possibles en FWB pour les athlètes.

Chapitration/parties/sections:

- Présentation du module
- Quelle place occupe le LBFA dans le paysage du sport et de l'athlétisme ?
- Qui est la LBFA et quel est son fonctionnement général ?
- Quel est le chemin vers le haut niveau pour nos athlètes ?

3. Concepts / Mots-clés

- Paysage de l'athlétisme
- Aides aux SHN
- Les statuts
- Structures
- Reconnaissances

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les éléments de l'organisation des structures fédérales afin de s'y référer		√						
Micro	Distinguer la place occupée par la LBFA dans le paysage du sport et de l'athlétisme dans le paysage international, national, fédéral et communautaire en vue de s'y référer		√						
	Discerner les missions des différents secteurs de la LBFA dans son fonctionnement général afin de s'y référer		√						
	Caractériser les éléments organisant le sport de Haut Niveau en FWB et les aides possibles afin de s'y référer			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
						√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		0:30	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Statut juridique des clubs et des fédérations	CG211	*	Organisation administrative de l'athlétisme	CS112	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre membre de la Direction technique de la LBFA et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
MS Educateur autres options	2014 et après

1. Code et titre du module

CS212

Règlement technique

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est un module 100% en E-learning.

Comme Moniteur, il est important d'être sensible au fait que les règles sont le fondement de tout ce qu'un Athlète ou un officiel réalise dans l'environnement de la compétition.

L'Athlétisme, comme tout sport, est défini par ses propres règles. Elles fournissent les limites standardisées pour chaque épreuve et aussi, la clarté et compréhension sur les décisions prises pour la grande famille de l'Athlétisme. De plus, la connaissance du règlement donnera également un cadre dans lequel les entraînements peuvent et/ou doivent être réalisés tant sur la forme que sur le contenu.

Les règlements développés dans ce cours sont bien entendu basés sur le règlement World Athletics, LRBA/LBFA et WMA

Chapitration/parties/sections:

- Présentation du module
- Règlements de référence / Catégories / Participations / Délais / Rôles entraîneur / Réclamations
- Les courses / les départs / Les relais
- Les concours de lancers / de sauts / épreuves combinées / la Marche

3. Concepts / Mots-clés

- Règles
- Compétition
- Décision
- Cadre
- Règles communes
- Courses et concours

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les éléments clés du règlement en vue de s'y référer dans ses actions de Moniteur		√						
Micro	Distinguer les éléments clés du règlement des concours en vue de s'y référer dans ses actions de Moniteur		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme	Orale	Écrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Études de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

1:30:00

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		0:30	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

0:30:00

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Règlement technique simplifié	CS133	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre officiel de niveau III et/ou - Etre membre de la Direction technique de la LBFA et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Toutes options	2003-2014
Aide-Moniteur - Toutes options	2004 et avant
Moniteur - Toutes options	2004 et avant
Niveau 3 - Toutes options	2003-2014
Entraîneur - Toutes options	2001 et avant

4.2 Fiches ECTS de la thématique 2 : Didactique et méthodologie

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSEducateur	Niveau taxo (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS221 *	Discerner les éléments à prendre en considération concernant la programmation de l'entraînement et l'hyperspécialisation chez l'athlète en croissance	2	-
CS222 *	Distinguer quelques concepts et outils clés de préparation mentale et de gestion du stress en vue de les intégrer dans ses pratiques de moniteur	3	-
CS223*	Intégrer les principes et éléments (vérifiés scientifiquement) constituant 1 système holistique d'identification et de développement du potentiel en athlétisme en vue de s'y référer dans ses pratiques de Moniteur	3	-
CS224	Intégrer les composantes règlementaires et "physiques" de la discipline communes et spécifiques aux différentes épreuves de la discipline dans la conception et réalisation de ses entraînements	3	-
CS225	Intégrer les principes biomécaniques pour favoriser l'apprentissage, la correction et le renforcement des gestes spécifiques à chaque épreuve de la discipline	3	-
CS226	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3

- **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 6**
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :**
voir infra
- **Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :**
 - CS221 La programmation chez l'athlète en croissance
 - CS222 Les bases pour se préparer mentalement et la gestion du stress du jeune athlète
 - CS223 Identification et accompagnement du haut potentiel
 - CS224 Particularités des disciplines
 - CS225 Techniques spécifiques par discipline
 - CS226 Stage d'application en club

1. Code et titre du module

CS221

La programmation chez l'athlète en croissance

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est un module 100% en E-learning.

Il vise à fournir aux MS Educateur les compétences nécessaires pour planifier et adapter les programmes d'entraînement des athlètes en phase de croissance. Il mettra l'accent sur la compréhension des spécificités de cette période critique, en prenant en compte les aspects de la croissance, de la maturation, et les implications de l'hyperspécialisation précoce.

Dans un premier temps, les moniteurs apprendront à comprendre les différentes phases de la croissance et de la maturation, ainsi qu'à identifier les changements physiologiques et leurs impacts sur l'entraînement. Ils découvriront comment adapter les programmes d'entraînement aux différentes étapes de croissance et intégrer des principes d'individualisation pour répondre aux besoins spécifiques de chaque athlète. La section sur l'hyperspécialisation précoce les aidera à discerner les risques et les conséquences de cette pratique, tout en proposant des stratégies pour prévenir les blessures et l'épuisement.

Les conséquences de la croissance et de l'hyperspécialisation sur la performance et la santé seront également abordées, avec des approches pour équilibrer la charge d'entraînement et la récupération. En outre, le module comprendra des sections dédiées au travail des différentes filières énergétiques. Le travail de la force, adapté à l'âge et au niveau de développement de l'athlète, sera également couvert.

À l'issue de ce module, les moniteurs seront capables de discerner les éléments à prendre en considération pour la programmation de l'entraînement des athlètes en croissance, d'adapter et doser les conditions d'entraînement en fonction des spécificités physiologiques et développementales de ces athlètes, et de comprendre et prévenir les risques liés à l'hyperspécialisation précoce.

Chapitration/parties/sections:

- Croissance et maturation
 - Terminologie
 - Processus dynamique
 - Méthodes d'estimation de la maturation
- Structuration de l'entraînement au cours de la croissance
 - Construire la base de la motricité
 - Entraînement des qualités physiques
- L'hyperspécialisation précoce et les conséquences pour l'entraînement
- Importance de l'individualisation et les conséquences pour l'entraînement

3. Concepts / Mots-clés

- Hyperspécialisation
- Croissance
- Maturité
- Adaptation
- Spécificités
- Programmation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les éléments à prendre en considération concernant la programmation de l'entraînement et l'hyperspécialisation chez l'athlète en croissance		√						
Micro	Discerner les éléments à prendre en considération pour programmer et doser les conditions de l'entraînement en fonction des spécificités de l'athlète en croissance		√						
	Discerner les éléments à prendre en considération concernant l'hyperspécialisation précoce de l'athlète en croissance		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		1:30	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		0:30	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	CG222	*	Programmation : périodisation et organisation annuelle	CS235	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
<ul style="list-style-type: none"> - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement en athlétisme et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique	-

1. Code et titre du module

CS222

Les bases pour se préparer mentalement et la gestion du stress du jeune athlète

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est un module 100% en E-learning.

Il est conçu pour offrir aux moniteurs les outils nécessaires pour accompagner les jeunes athlètes dans leur développement psychologique et émotionnel. Il explore l'importance des perceptions et des croyances, en mettant l'accent sur la manière dont elles influencent la performance et le bien-être des athlètes. Il aborde également les stratégies de gestion du stress, en fournissant des techniques pratiques pour aider les jeunes à faire face aux situations de pression.

Comprendre les profils de gestion du stress des jeunes athlètes est essentiel pour adapter les interventions de manière appropriée. Le module met en lumière les compétences émotionnelles et relationnelles indispensables pour soutenir efficacement les athlètes, tout en soulignant le rôle crucial de l'entourage dans la satisfaction de leurs besoins psychologiques. L'objectif est de favoriser une adaptation positive au stress, en utilisant des méthodes telles que la respiration contrôlée, la concentration et la visualisation.

Les moniteurs apprendront à intégrer ces compétences dans leurs routines d'entraînement, créant ainsi un environnement propice au développement mental et émotionnel des jeunes athlètes. En maîtrisant ces aspects, les moniteurs pourront non seulement améliorer les performances sportives de leurs protégés, mais aussi contribuer à leur épanouissement global et à leur résilience face aux défis.

Chapitration/parties/sections:

- Présentation du module
- Le rôle des perceptions et des croyances
- Les stratégies de gestion du stress
- Faire face
- Les profils de gestion du stress des jeunes athlètes
- Les compétences émotionnelles et relationnelles
- Les rôles de l'entourage dans la satisfaction des besoins psychologiques
- Favoriser l'adaptation au stress
- Savoir respirer
- Savoir se concentrer
- Savoir visualiser

3. Concepts / Mots-clés

- Outils pratiques
- Stress
- Adaptation
- Compétences émotionnelles
- Compétences émotionnelles
- Rôle de l'entourage

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer quelques concepts et outils clés de préparation mentale et de gestion du stress en vue de les intégrer dans ses pratiques de moniteur		√						
Micro	Identifier les perceptions et les croyances des jeunes athlètes et leur impact sur la performance sportive	√							
	Identifier des stratégies spécifiques de gestion du stress aidant les athlètes à maintenir un haut niveau de performance sous pression.	√							
	Reconnaître les différents profils de gestion du stress chez les jeunes athlètes en vue d'adapter ses interventions en conséquence.	√							
	Discerner des techniques de respiration, de concentration et de visualisation dans les routines d'entraînement pour améliorer la préparation mentale des athlètes.		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		0:30	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
5%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	CG232	*	Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et performance / Dimension "Motivation"	CS233/ TP232	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratifs.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie du sport et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplômé en psychologie du sport	-
Etudiants ayant validés 180 crédits en sciences de la motricité orientation didactique ou entraînement	-

1. Code et titre du module

CS223

Identification et accompagnement du haut potentiel

2. Résumé / présentation

Ce module de formation est un module 100% E-learning.

Il est un des éléments faisant partie du projet global d'identification du potentiel mis en œuvre par la Ligue.

Le métier de moniteur en Athlétisme nécessite la réalisation de tâches diverses qui demandent une spécialisation de plus en plus importante. La tâche qui attire notre attention dans ce module est la tâche liée à la ~~détection du talent~~ ou encore mieux dit « l'estimation du potentiel ». Le moniteur a à sa charge un certain nombre d'élèves/athlètes. Il lui appartient donc de repérer la motivation de chacun d'entre eux mais aussi d'identifier au plus tôt le potentiel de chacun, afin de découvrir les talents de demain et de permettre la mise en place aux bons moments de moyens maximisant les chances d'atteindre le haut niveau.

Ce module de formation vous mènera progressivement au moyen de ressources sous forme de vidéo à visionner ou de texte à lire à développer les connaissances spécifiques suffisantes que vous devrez mobiliser lors de vos pratiques de moniteurs.

Concrètement, nous présentons et développons un ensemble d'éléments et de concepts qui permettent de faire émerger les différents paramètres indispensables à l'accès aux « voies de l'excellence ».

3. Concepts / Mots-clés

- Estimation
- Evaluation
- Facteurs de performance
- Ethique
- Potentiel
- Les concepts liés à l'âge

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes et éléments (vérifiés scientifiquement) constituant 1 système holistique d'identification et de développement du potentiel en athlétisme en vue de s'y référer dans ses pratiques de Moniteur			√					
Micro	Distinguer et séquencer les différentes étapes du processus complet de gestion du potentiel sportif		√						
	Discerner les éléments favorables à l'identification du potentiel et lister les éléments permettant une réflexion éthique sur l'identification du potentiel		√						
	Distinguer les pièges inévitables principaux d'une observation et les solutions		√						
	Distinguer les différents concepts liés à l'âge à prendre en considération dans le cadre de l'identification et du développement du potentiel sportif		√						
	Distinguer les facteurs de la performance en athlétisme et des outils pour les évaluer		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	√							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
	√				√			
Forme	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
							√	
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		3:00:00	3:00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		0:30:00	0:30:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	221	**	Qualités physiques et leur efficacité	CS234	*
Définition des facteurs de la performance sportive	231	*	Les tests et les outils pour évaluer l'entraînement	CS237	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense automatique	-

1. Code et titre du module

CS224

Particularités des disciplines et fondamentaux communs

2. Résumé / présentation

Ce module permettra aux moniteurs de prendre connaissance de la discipline et de toutes les épreuves qui composent la discipline. Un point d'attention sera porté sur la réglementation communes aux épreuves et également sur les particularités de chacune.

Grâce à ce module, le candidat pourra analyser les qualités fondamentales pour la pratique des épreuves de la discipline et de chacune de ces épreuves en se basant sur les facteurs de la performance.

Autrement dit, le moniteur pourra appréhender les composantes importantes de chaque épreuve et pourra ainsi être à même de comprendre la complexité rencontrée afin d'adapter l'entraînement de la discipline.

3. Concepts / Mots-clés

- Epreuves
- Règlements
- Particularités
- Disciplines
- Composantes

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les composantes règlementaires et "physiques" de la discipline communes et spécifiques aux différentes épreuves de la discipline dans la conception et réalisation de ses entraînements			√					
Micro	Distinguer les règles fondamentales du règlement IAAF de chaque épreuve de la discipline		√						
	Distinguer les facteurs "physique" de la performance communs aux différentes épreuves de la discipline		√						
	Distinguer les facteurs "physique" de la performance spécifiques aux différentes épreuves de la discipline		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√					

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					√			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00			4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15			0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS224, CS225, CS234, CS235, CS236, CS237 et CS238.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Règlement technique	CS212	*
			Qualités physiques et leur efficacité	CS234	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	1 salle de classe
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné et dans la discipline et
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Option identique	2003-2014
Aide-Moniteur - Option identique	2004 et avant
Moniteur - Option identique	2004 et avant
Niveau 3 - Option identique	2003-2014
Entraîneur - Option identique	2001 et avant

1. Code et titre du module

CS225

Techniques spécifiques par discipline

2. Résumé / présentation

L'analyse du mouvement, la biomécanique et la technique spécifiques à chaque discipline doivent permettre au candidat d'appréhender les principes d'un geste efficace.

Après avoir étudié la mécanique des mouvements spécifiques, des exercices permettront d'apprendre, acquérir et réaliser les fondamentaux sans jamais perdre de vue que la réalisation des exercices est mise au service de la technique. Dans ce sens, un ensemble de progressions sera proposé pendant ce module de formation.

Aussi, il est indispensable pour un moniteur de recourir à l'observation et à l'analyse afin de pouvoir apporter les corrections/remédiations nécessaires à un geste juste le cas échéant.

La nécessité d'enseigner, d'entraîner, ... des mouvements corrects, des gestes justes revêt une importance capitale pour une meilleure efficacité de l'entraînement, de la performance sportive, mais aussi pour la prévention des blessures.

3. Concepts / Mots-clés

- Techniques
- Spécifiques
- Fondamentaux
- Correction
- Observation
- Analyse

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes biomécaniques pour favoriser l'apprentissage, la correction et le renforcement des gestes spécifiques à chaque épreuve de la discipline			v					
Micro	Construire des exercices et des progressions visant à enseigner et renforcer les fondamentaux techniques propres à chaque discipline			v					
	Intégrer les principes permettant d'observer, analyser les mouvements des athlètes, en vue d'apporter les ajustements nécessaires pour assurer des gestes précis et efficaces.			v					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	v	v				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v		v		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					v			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				24:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
12:00			12:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
12:00			12:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:20			0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS224, CS225, CS234, CS235, CS236, CS237 et CS238.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis au total de l'épreuve** / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	CG234	*	Techniques spécifiques : courses, sauts et lancers	CS136	*
			Moyens et formes d'entraînement	CS236	*
			Les tests et les outils pour évaluer l'entraînement	CS237	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	1 salle de classe
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	Une piste d'athlétisme - Hall indoor + matériel didactique spécifique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné et dans la discipline et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Option identique	2003-2014
Aide-Moniteur - Option identique	2004 et avant
Moniteur - Option identique	2004 et avant
Niveau 3 - Option identique	2003-2014
Entraîneur - Option identique	2001 et avant

1. Code et titre du module

CS226

Stage d'application en club

2. Résumé / présentation

Cf. chapitre 5 du cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

L'objectif de ce module est de permettre au candidat d'intégrer les savoirs, savoir-être et savoir-faire en vue d'une application pratique. Le candidat pourra effectuer son stage dans différentes situations de manière à avoir une richesse d'expériences de terrain. Le candidat est mis en situation réelle avec des athlètes dont les critères correspondent aux caractéristiques des différents publics cibles qu'un Educateur doit rencontrer. Lors de ce stage, le candidat est acteur.

3. Concepts / Mots-clés

- Application
- Expérience
- Convention
- Préparation
- Encadrement public cible
- Rapport d'expérience

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation							✓	
Micro	Appliquer les aspects organisationnels et de gestion de groupe lors de découverte et d'initiation des différentes activités dans leur environnement réel							✓	
	Exécuter les principes d'animation des séances d'initiation spécifiques au public cible						✓		
	Créer des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travail futures							✓	
	Construire un rapport de stage permettant de prendre du recul en vue d'analyser sa pratique							✓	
	Construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience							✓	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
						✓	

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			✓

Type	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	✓

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	Rapport de stage	Activités Moodle
	✓						✓	✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				9:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		5:00	5:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00			4:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				16:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
16:00			16:00	

8. Critères d'évaluation

Cf. Chapitre 5 « REFERENTIEL "FORMATION" : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES » et plus spécifiquement la section "Modalités d'évaluation du stage"

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Tous les modules de la formation		*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 MS pour 1 stagiaire
Matériel	1 club avec public cible et permettant d'enseigner les différentes disciplines obligatoires

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Cf. chapitre 5 du cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Option identique	2003-2014
Aide-Moniteur - Option identique	2004 et avant
Moniteur - Option identique	2004 et avant
Niveau 3 - Option identique	2003-2014
Entraîneur - Option identique	2001 et avant

4.3 Fiches ECTS de la thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSEducateur	Niveau taxo (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS231 *	Distinguer les principes et éléments permettant de concevoir et mettre en œuvre un programme de renforcement musculaire adapté aux jeunes athlètes	2	-
CS232 *	Distinguer les principes et éléments permettant de concevoir et mettre en œuvre des séances d'étirement et des échauffement adaptés	2	-
CS233/ TP232	Intégrer la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans ses pratiques de MS Educateur en Athlétisme pour créer un environnement favorable	3	-
CS234	Distinguer les éléments permettant de concevoir et organiser des séances d'entraînement selon les particularités physiologiques propre à chaque discipline/épreuve de l'option	2	-
CS235	Appliquer les principes méthodologiques permettant de concevoir, réaliser et évaluer une périodisation annuelle spécifique/adaptée aux différentes disciplines	-	3
CS236	Construire des pistes de travail à mettre en place visant l'amélioration physique et technique de l'athlète au regard des différentes disciplines de l'option	3	-
CS237	Construire et justifier une batterie de tests de terrain adaptés aux disciplines permettant d'évaluer l'efficacité de l'entraînement tout au long de la saison en vue d'adapter son entraînement	3	-
CS238	Concevoir une stratégie d'entraînement de renforcement musculaire spécifique au public cible et aux différentes disciplines de la formation	3	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 8**
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : voir infra**
- **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :**
 - CS231 Musculation de base - Renforcement du jeune athlète
 - CS232 Stretching et échauffement en athlétisme
 - CS233 Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et performance / Dimension "Motivation"
 - CS234 Qualités physiques et leur efficacité
 - CS235 Programmation : périodisation et organisation annuelle
 - CS236 Moyens et formes d'entraînement
 - CS237 Les tests et les outils pour évaluer l'entraînement
 - CS238 Renforcement musculaire spécifique

1. Code et titre du module

CS231

Musculation de base - Renforcement du jeune athlète

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est un module 100% en E-learning.

Il vise à fournir aux moniteurs les connaissances et compétences nécessaires pour comprendre comment développer la force et la puissance chez les jeunes athlètes. La section sur le renforcement du jeune athlète met l'accent sur l'importance d'une base solide en musculation, en expliquant comment analyser les besoins spécifiques des athlètes en fonction de leur âge et de leur développement physique. Cette analyse permet d'identifier les constats et priorités pour établir un programme de renforcement approprié.

L'apprentissage technique de la puissance est crucial pour améliorer la performance. Les moniteurs apprendront à enseigner les techniques adéquates pour maximiser la force explosive, essentielle en athlétisme. La section sur la puissance, l'explosivité et la pliométrie approfondit la compréhension de ces concepts, en proposant des méthodes pour développer la puissance et en expliquant l'importance des exercices pliométriques dans l'entraînement des jeunes athlètes.

Les postures et placements sont également abordés pour garantir que les athlètes adoptent des positions correctes lors des exercices, minimisant ainsi le risque de blessures et maximisant l'efficacité des mouvements. Enfin, l'intérêt de l'entraînement hypopressif est exploré, mettant en lumière ses bénéfices pour la stabilisation du tronc et la prévention des blessures, en complément des routines de renforcement musculaire.

Chapitration/parties/sections:

- Le renforcement du jeune athlète
 - L'analyse
 - Constats et priorités
- L'apprentissage technique de la puissance
- Puissance, explosivité et pliométrie
 - Comprendre
 - Développer la puissance
 - La pliométrie
- Les postures et placements
- L'intérêt de l'entraînement hypopressif

3. Concepts / Mots-clés

- Renforcement
- Fondamentaux
- Postures
- Placements
- Pliométrie
- Méthodes

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les principes et éléments permettant de concevoir et mettre en œuvre un programme de renforcement musculaire adapté aux jeunes athlètes		√						
Micro	Identifier les méthodes et techniques permettant un renforcement musculaire individualisé	√							
	Distinguer les éléments permettant de corriger et optimiser les postures des athlètes lors des exercices de musculation		√						
	Distinguer les éléments permettant d'appliquer les principes de l'entraînement hypopressif pour renforcer la stabilité du tronc et minimiser les risques de blessures.		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		0:30	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
5%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Renforcement musculaire spécifique	CS238	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Toutes options	2003-2014
Aide-Moniteur - Toutes options	2004 et avant
Moniteur - Toutes options	2004 et avant
Niveau 3 - Toutes options	2003-2014
Entraîneur - Toutes options	2001 et avant
Etudiants ayant validés 180 crédits en sciences de la motricité orientation didactique ou entraînement	-

1. Code et titre du module

CS232

Stretching et échauffement en athlétisme

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est un module 100% en E-learning.

Une partie de ce module est dédiée à l'échauffement. Nous abordons d'abord l'importance de l'échauffement, expliquant pourquoi il est essentiel de préparer le corps à l'effort pour prévenir les blessures et améliorer les performances. Cette phase est également une opportunité pour les entraîneurs d'évaluer l'état physique et mental de leurs athlètes. La construction d'un échauffement efficace repose sur une séquence d'exercices adaptés, dont la durée doit être ajustée en fonction des exigences de la compétition. Nous discutons aussi de la phase de transition qui suit l'échauffement, particulièrement cruciale en compétition. L'échauffement chez le jeune athlète demande une attention particulière, avec des adaptations spécifiques aux conditions environnementales pour assurer leur sécurité et efficacité.

Une autre partie du module est consacrée aux étirements. Nous détaillons les différents exercices d'étirement, incluant les méthodes pour s'étirer seul, par contraction-relâchement et en activo-dynamique.

Nous examinons aussi une autre manière de considérer la souplesse, discutant de la plasticité corporelle et des changements liés à la puberté. Enfin, nous analysons l'importance de la souplesse en athlétisme et son intégration dans les séances d'entraînement, soulignant son rôle crucial pour la performance et la prévention des blessures.

Chapitration/parties/sections:

- L'échauffement
 - Pourquoi s'échauffer?
 - Une opportunité pour les entraîneurs
 - Construction d'un échauffement
 - Durée de l'échauffement en compétition
 - Phase de transition en compétition
 - Echauffement chez le jeune athlète
 - Adaptations aux conditions environnementales
- Les étirements
 - Les différents exercices d'étirement
 - S'étirer seul
 - S'étirer par contraction-relâchement
 - S'étirer en activo-dynamique
- Une autre manière de considérer la souplesse
 - Souplesse ou plasticité corporelle
 - Souplesse et puberté
 - La souplesse en athlétisme
 - La souplesse dans les séances d'entraînement

3. Concepts / Mots-clés

- Souplesse
- Echauffement
- Opportunité
- Méthodes d'étirement
- Activo-dynamique
- Contracter-relâcher

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les principes et éléments permettant de concevoir et mettre en œuvre des séances d'étirement et des échauffement adaptés		v						
Micro	Distinguer les éléments de base d'un échauffement adapté aux besoins individuels des athlètes et à différents contextes d'entraînement et de compétition		v						
	Distinguer différentes méthodes d'étirement, y compris les exercices d'étirement en solo, par contraction-relâchement et en activo-dynamique, adaptés aux besoins individuels des athlètes.		v						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		v

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type	Formative	Sommative	Certificative
		v	

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		0:30	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
5%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
La "machine humaine" à l'effort	CG233	*	Sécurité athlétique et prévention	CS241	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Toutes options	2003-2014
Aide-Moniteur - Toutes options	2004 et avant
Moniteur - Toutes options	2004 et avant
Niveau 3 - Toutes options	2003-2014
Entraîneur - Toutes options	2001 et avant
Etudiants ayant validés 180 crédits en sciences de la motricité orientation didactique ou entraînement	-

1. Code et titre du module

CS233/
TP232

Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et performance / Dimension "Motivation"

2. Résumé / présentation

Ce module en format « TP » (Travaux Pratiques) est le prolongement des cours généraux des niveaux MS Initiateur et MS Educateur.

Il a pour première vocation de poser des bases pratiques pour le développement de la capacité de l'éducateur/rice sportif.ve à pouvoir mettre en place un climat émotionnel et motivationnel propice au développement harmonieux des athlètes qu'il encadre. Plus grande sera cette harmonie, meilleur sera le développement, et plus belle sera l'expérience sportive.

A partir d'expériences personnelles et de divers enrichissements (partage de bonnes pratiques, référencement à des concepts théoriques, ...), l'objectif de ce workshop est de confronter chaque participant.e à une première série d'applications quotidiennes lui permettant d'optimiser tant sa pratique d'éducateur sportif que l'environnement au sein duquel il/elle évolue avec ses athlètes.

Cette première expérience de type « workshop » relativement réduite dans le temps et dans les concepts abordés devra bien entendu être poursuivie, renforcée, notamment par une réflexion permanente sur la dimension psycho-émotionnelle de ses pratiques « d'entraîneur » recontextualisées dans la multidimensionnalité de ses actions ... Il conviendra aussi que chacun /chacune continue à se développer personnellement dans ce très vaste mais ô combien important domaine ...

3. Concepts / Mots-clés

- Climat motivationnel
- Climat émotionnel
- Dimension psycho-émotionnelle
- Gestion de soi
- Continuum de la motivation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer la théorie de l'autodétermination de Deci & Ryan (2000, 2017) dans ses pratiques de MS Educateur en Athlétisme pour créer un environnement favorable		v						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v		v	v		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
			v					
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
Type.s	Formative		Sommativ		Certificative			
Forme.s	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				04:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
04:00			04:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est validé par le biais de la participation active (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES SAVOIRS-FAIRE COMPORTEMENTAUX / VALIDATION PAR LA PARTICIPATION ACTIVE :

La participation active du candidat valide ce module. En cas d'absence justifiée le candidat doit fournir un travail sous les modalités présentées par le formateur.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
5%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	CG232	**	Les bases pour se préparer mentalement et la gestion du stress du jeune athlète	CS222	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection Salle de classe disposée en îlots

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
<ul style="list-style-type: none"> - Etre agréés par la Société Belge Francophone de Psychologie du Sport et/ou la Direction générale du Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de psychologue du sport. - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie du sport. - Avoir validé le CG FWB du niveau MS Educateur en lien.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplômé en psychologie du sport	-
Etudiants ayant validés 180 crédits en sciences de la motricité orientation didactique ou entraînement	-

1. Code et titre du module

CS234

Qualités physiques et leur efficacité

2. Résumé / présentation

Ce module de formation vise à approfondir la compréhension et la mise en application des principes physiologiques propres à chaque discipline de l'option. L'objectif central de ce module est de permettre aux moniteurs de distinguer les éléments essentiels pour concevoir et organiser des séances d'entraînement adaptées aux particularités physiologiques spécifiques à chaque épreuve ou discipline.

Les apprenants seront formés à identifier et caractériser les exercices et entraînements dominés par les systèmes énergétiques "aérobie", "anaérobie alactique" et "anaérobie lactique". Ils apprendront à évaluer les intérêts et les impacts de chaque type d'exercice en fonction des exigences des différentes épreuves. La compréhension des mécanismes énergétiques sous-jacents et des adaptations physiologiques liées à chaque type d'entraînement est cruciale pour optimiser la performance et prévenir les blessures.

Les moniteurs apprendront à concevoir des programmes d'entraînement qui maximisent les adaptations spécifiques à chaque système énergétique, en tenant compte des besoins physiologiques uniques des athlètes dans les différentes disciplines.

En résumé, ce module fournira aux futurs moniteurs les compétences nécessaires pour adapter les séances d'entraînement de manière scientifique et méthodique, en s'appuyant sur une compréhension approfondie des systèmes énergétiques et des adaptations physiologiques. Ils seront ainsi mieux équipés pour améliorer la performance des athlètes tout en assurant leur bien-être et leur sécurité.

3. Concepts / Mots-clés

- Filières
- Physiologiques
- Entraînement
- Adaptations
- Performance
- Énergétiques

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les éléments permettant de concevoir et organiser des séances d'entraînement selon les particularités physiologiques propre à chaque discipline/épreuve de l'option		✓						
Micro	Distinguer les éléments permettant de caractériser les exercices et les entraînements à dominante "aérobie" et distinguer leurs intérêts au regard des différentes épreuves de l'option		✓						
	Distinguer les éléments permettant de caractériser les exercices et les entraînements à dominante "anaérobie alactique" et distinguer leurs intérêts au regard des différentes épreuves de l'option		✓						
	Distinguer les éléments permettant de caractériser les exercices et les entraînements à dominante "anaérobie lactique" et distinguer leurs intérêts au regard des différentes épreuves de l'option		✓						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓					

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓		✓		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					✓			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
2:00			2:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:15			0:15
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS224, CS225, CS234, CS235, CS236, CS237 et CS238.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Définition des facteurs de la performance sportive	CG231	*	Particularités des disciplines	CS224	*
			Programmation : périodisation et organisation annuelle	CS235	*
			Moyens et formes d'entraînement	CS236	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	1 salle de classe
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice et
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Toutes options	2003-2014
Aide-Moniteur - Toutes options	2004 et avant
Moniteur - Toutes options	2004 et avant
Niveau 3 - Toutes options	2003-2014
Entraîneur - Toutes options	2001 et avant

1. Code et titre du module

CS235

Programmation : périodisation et organisation annuelle

2. Résumé / présentation

Ce module de formation vise à doter les moniteurs des compétences nécessaires pour concevoir, réaliser et évaluer une périodisation annuelle adaptée aux diverses disciplines de l'option. Ce module s'appuie sur l'idée que rechercher la performance implique une programmation structurée et méthodique de l'entraînement. L'objectif central est d'organiser l'entraînement selon des principes fondamentaux, en tenant compte des objectifs spécifiques et clairement identifiés des athlètes.

Les participants apprendront à distinguer le contenu et les objectifs de chacune des principales périodes de l'année sportive. Ils devront comprendre et appliquer les principes de l'agencement de ces périodes pour optimiser les performances des athlètes. Une attention particulière sera portée sur le principe de surcompensation, un concept clé qui permet d'améliorer progressivement les capacités physiques des athlètes en ajustant les charges d'entraînement et les périodes de récupération.

Le module abordera également les principes de base des combinaisons des séances d'entraînement au sein d'une même période. Il s'agira d'apprendre à équilibrer les différentes séances pour maximiser les gains de performance tout en minimisant les risques de blessures. Les moniteurs seront formés à discerner les meilleures pratiques pour adapter la périodisation à des disciplines spécifiques, en tenant compte des particularités de chaque discipline/épreuve.

En résumé, ce module fournira aux moniteurs une base solide en termes de méthodologie de la périodisation et de l'organisation annuelle, leur permettant de concevoir des programmes d'entraînement efficaces et personnalisés pour leurs athlètes, favorisant ainsi l'atteinte de performances optimales.

3. Concepts / Mots-clés

- Objectifs
- Périodisation
- Entraînement
- Planification
- Programmation
- Surcompensation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes méthodologiques permettant de concevoir, réaliser et évaluer une périodisation annuelle spécifique/adaptée aux différentes disciplines							√	
Micro	Distinguer le contenu et les buts poursuivis de/par chacune des principales périodes		√						
	Distinguer les principes de base de l'agencement des périodes		√						
	Discerner le principe de surcompensation appliqué aux différentes disciplines		√						
	Discerner les principes de base des combinaisons des séances d'entraînement à l'intérieur d'une période		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√					

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	√							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
					√			
Forme	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√					
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				7:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
7:00			7:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:20			0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS224, CS225, CS234, CS235, CS236, CS237 et CS238.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis au total de l'épreuve** / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	CG222	**	La programmation chez l'athlète en croissance	CS221	*
			Qualités physiques et leur efficacité	CS234	*
			Moyens et formes d'entraînement	CS236	*
			Renforcement musculaire spécifique	CS238	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	1 salle de classe
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement en athlétisme et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur - DF	2004 et avant
Niveau 3 - DF	2003-2014
Entraîneur - DF	2001 et avant

1. Code et titre du module

CS236

Moyens et formes d'entraînement

2. Résumé / présentation

Le module intitulé "Moyens et formes d'entraînement" vise à fournir aux moniteurs les compétences nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des programmes d'entraînement adaptés aux différentes disciplines de l'option. L'objectif principal de ce module est de construire des pistes de travail permettant l'amélioration physique et technique des athlètes, en tenant compte des spécificités de chaque discipline de l'option choisie.

Pour chaque discipline, les moniteurs apprendront à élaborer des remédiations techniques, basées sur des évaluations régulières au cours des entraînements. Ils seront également formés à lister et illustrer des contenus d'entraînement spécifiques visant à améliorer les performances des athlètes. La construction de stratégies d'entraînement reposant sur l'observation technique sera un point central de ce module, permettant aux moniteurs d'adapter et d'optimiser les séances en fonction des besoins individuels des athlètes. Un aspect crucial de ce module est la différenciation des caractéristiques physiologiques propres à chaque épreuve. Cela permettra aux moniteurs de choisir et d'organiser de manière adéquate les moyens et formes d'entraînement, en tenant compte des exigences physiologiques distinctes de chaque discipline. L'organisation des séances devra respecter les principes de continuité, de progressivité, de spécificité et d'individualisation pour garantir une progression optimale des athlètes tout au long de la saison. En somme, ce module fournira aux moniteurs une approche structurée et scientifiquement fondée pour améliorer la performance athlétique, en intégrant des méthodes d'entraînement variées et adaptées aux caractéristiques spécifiques de chaque discipline. Ils seront ainsi mieux préparés pour accompagner les athlètes vers l'atteinte de leurs objectifs de performance.

3. Concepts / Mots-clés

- Moyens
- Formes
- Entraînement
- Technique
- Remédiation
- Adaptation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire des pistes de travail à mettre en place visant l'amélioration physique et technique de l'athlète au regard des différentes disciplines de l'option			✓					
Micro	Pour chaque discipline de l'option, construire les éventuelles remédiations permettant une amélioration de la technique évaluée au fil des entraînements			✓					
	Pour chaque discipline de l'option, lister et illustrer des contenus d'entraînement visant l'amélioration de la performance		✓						
	Pour chaque discipline de l'option, construire une stratégie d'entraînement sur base de l'observation de la technique			✓					
	Différencier les caractéristiques physiologiques de chaque épreuve afin de choisir adéquatement les moyens et formes d'entraînement		✓						
	Organiser les moyens et formes d'entraînements en tenant compte des caractéristiques physiologiques des différentes disciplines			✓					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		✓	✓			

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			✓	✓		✓	

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
					✓			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00			2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:20			0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS224, CS225, CS234, CS235, CS236, CS237 et CS238.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	CG222	*	Progressions pédagogiques	CS124	*
Mon intervention au cours d'un entraînement	CG223	*	Techniques spécifiques par discipline	CS225	*
			Qualités physiques et leur efficacité	CS234	*
			Programmation : périodisation et organisation annuelle	CS235	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	1 salle de classe
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	Une piste d'athlétisme - Hall indoor + matériel didactique spécifique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné et dans la discipline et - Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur - DF	2004 et avant
Niveau 3 - DF	2003-2014
Entraîneur - DF	2001 et avant

1. Code et titre du module

CS237

Les tests et les outils pour évaluer l'entraînement

2. Résumé / présentation

Ce module vise à fournir aux moniteurs de niveau intermédiaire les compétences nécessaires pour construire et justifier une batterie de tests de terrain. Ces tests permettront d'évaluer l'efficacité des programmes d'entraînement tout au long de la saison et d'ajuster les entraînements en fonction des résultats obtenus. Les objectifs d'apprentissage de ce module sont triples.

Premièrement, les apprenants apprendront à élaborer une série de tests de terrain adaptés à différentes disciplines de l'athlétisme. Ces tests devront permettre de mesurer des paramètres essentiels tels que la vitesse, l'endurance, la force et la technique. La justification de chaque test sera abordée en détail, en expliquant comment et pourquoi ils sont pertinents pour évaluer les performances des athlètes et en se basant sur des données scientifiques et des pratiques reconnues.

Deuxièmement, le module mettra l'accent sur l'intégration des moyens techniques et numériques dans le processus d'évaluation. Les apprenants seront initiés à l'utilisation d'outils technologiques tels que les capteurs de mouvement, les applications de suivi de performance, et les logiciels d'analyse de données. Ces technologies permettent une évaluation plus précise et objective des performances des athlètes et facilitent le suivi de leur progression au fil du temps.

Enfin, une partie importante du module sera consacrée à l'interprétation des résultats des tests et des évaluations. Les moniteurs apprendront les principes fondamentaux pour analyser les données recueillies, comprendre les variations de performance et identifier les domaines nécessitant des ajustements dans les programmes d'entraînement. Cette compétence est cruciale pour adapter les entraînements de manière efficace et maximiser les performances des athlètes.

En conclusion, ce module vise à doter les moniteurs d'athlétisme des outils et des connaissances nécessaires pour évaluer de manière rigoureuse et scientifique les effets de l'entraînement et pour ajuster leurs pratiques en fonction des résultats obtenus, contribuant ainsi au développement optimal des athlètes.

3. Concepts / Mots-clés

- Tests de terrain
- Évaluation
- Analyse
- Performance
- Outils
- Technologie

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire et justifier une batterie de tests de terrain adaptés aux disciplines permettant d'évaluer l'efficacité de l'entraînement tout au long de la saison en vue d'adapter son entraînement			√					
Micro	Intégrer les moyens techniques et numériques dans le processus d'évaluation			√					
	Intégrer les principes permettant d'interpréter les résultats des tests/évaluations			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	√							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
					√			
Forme	Orale		Écrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√					
Mode	Mise en situation	Études de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00			1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00			1:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15			0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS224, CS225, CS234, CS235, CS236, CS237 et CS238.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : **A : Acquis au total de l'épreuve** / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	CG221	**	Techniques spécifiques par discipline	CS225	*
			Moyens et formes d'entraînement	CS236	*
			L'identification du potentiel sportif	CS223	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	1 salle de classe
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	Une piste d'athlétisme - Hall indoor + matériel didactique spécifique + Smartphone et ordinateur

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné et dans la discipline et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement en athlétisme et
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Option identique	2003-2014
Aide-Moniteur - Option identique	2004 et avant
Moniteur - Option identique	2004 et avant
Niveau 3 - Option identique	2003-2014
Entraîneur - Option identique	2001 et avant

1. Code et titre du module

CS238

Renforcement musculaire spécifique

2. Résumé / présentation

Ce module de formation vise à fournir aux moniteurs une compréhension approfondie et pratique du renforcement musculaire adapté au public cible et aux différentes disciplines de l'option. Il permettra aux moniteurs de concevoir des stratégies d'entraînement spécifiques, adaptées aux besoins des athlètes qu'ils encadrent. Ils apprendront à expliquer et à appliquer les procédés de base de la musculation aux différentes disciplines, en tenant compte des particularités de chaque groupe cible.

Un des objectifs de ce module est de permettre aux moniteurs de comprendre et d'expliquer les relations entre les fondamentaux du renforcement musculaire et la performance.

En effet, une bonne maîtrise de ces relations est essentielle pour optimiser les performances dans chaque discipline. Les participants seront également formés à construire des séances de renforcement musculaire spécifiques, intégrant des exercices adaptés à chaque discipline, tout en veillant à la sécurité et à l'efficacité de l'entraînement.

En somme, ce module offre une formation complète et pratique, dotant les moniteurs des compétences nécessaires pour élaborer des programmes de renforcement musculaire efficaces et personnalisés, améliorant ainsi la performance et le bien-être des athlètes.

3. Concepts / Mots-clés

- Renforcement
- Spécifique
- Stratégies
- Musculation
- Performance
- Programme

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Concevoir une stratégie d'entraînement de renforcement musculaire spécifique au public cible et aux différentes disciplines de la formation			√					
Micro	Expliquer les différents procédés de base de musculation appliquée aux différentes disciplines et publics cibles de l'option			√					
	Expliquer les relations entre les fondamentaux du renforcement musculaire et la performance dans les différentes disciplines de l'option			√					
	Construire des séances de renforcement musculaire spécifique aux différentes disciplines de l'option		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
			√				
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	√							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
					√			
Forme	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√					
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				√				

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00			3:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15			0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "écrite" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE ECRITE DES SAVOIRS:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS224, CS225, CS234, CS235, CS236, CS237 et CS238.

Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- **25 % ou moins = NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- **De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **De 50 à 74 % = A - Acquis** - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A : Acquis au total de l'épreuve / Si échec, représenter en seconde session les modules en échec

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			Musculation de base - Renforcement du jeune athlète	CS231	*
			Programmation : périodisation et organisation annuelle	CS235	*
			Moyens et formes d'entraînement	CS236	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	1 salle de classe
	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	Un espace de musculation avec matériel spécifique (idéalement une salle de muscu)

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 2 - Option identique	2003-2014
Aide-Moniteur - Option identique	2004 et avant
Moniteur - Option identique	2004 et avant
Niveau 3 - Option identique	2003-2014
Entraîneur - Option identique	2001 et avant

4.4 Fiches ECTS de la thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSEducateur	Niveau taxo (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS241 *	Distinguer les éléments clefs permettant d'assurer la sécurité sur un stade d'athlétisme tant au niveau de la gestion du groupe que du matériel en vue de les appliquer dans sa pratique de moniteur en athlétisme	2	-
TP**	Appliquer, si nécessaire, les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), ..., etc...	-	3

- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
2
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
voir infra
- **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
 - CS241 Sécurité athlétique et prévention
 - TP Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif

1. Code et titre du module

CS241

Sécurité athlétique et prévention

2. Résumé / présentation

Résumé/présentation du cours:

Ce module est un module 100% en E-learning.

La première partie de ce module de formation aura un objectif clair de prévention.

En effet, les accidents lors des activités athlétiques peuvent malheureusement être courants. Il existe une série de mesures qui permettent de minimiser leur survenue et leur impact sur l'intégrité physique de l'athlète qui subit ces accidents.

L'objectif de cette partie est donc l'adaptation du comportement du candidat et in fine de ses athlètes face aux contraintes sécuritaires imposées par la pratique de l'athlétisme.

La deuxième partie quant à elle aura comme objectif de fournir les éléments de réflexion au moniteur afin d'intervenir et réagir de façon adaptée lorsqu'une lésion musculaire survient chez un athlète.

A cet effet, il est important pour le moniteur de pouvoir classer les différents types de blessures ainsi que de connaître les facteurs devant être pris en considération pour réagir adéquatement en situation et comprendre ce qu'est un pronostic de délai de reprise de l'activité conseillé par un staff médical le cas échéant.

Ce module de formation développe également de façon ciblée et spécifique la prévention des blessures des athlètes adolescents ainsi que de façon encore plus ciblée la prévention des blessures du pied et de la cheville chez le jeune athlète.

Chapitration/parties/sections:

- Présentation du module
- La sécurité par la santé, par le comportement et par l'encadrement
- La sécurité par l'environnement
- Les lésions musculaires chez l'athlète : Classification et délais de reprise
- Prévention des blessures des athlètes adolescents
 - Données physiologiques
 - Développement osseux
 - Développement des capacités physiologiques
 - Développement de la force
 - Apports énergétiques
 - Développement psychologique
 - Cycles menstruels
 - Récupération
 - Repères et recommandations médicales
- Prévention des blessures du pied et de la cheville
 - Les effets de la fatigue sur la course chez les adolescent
 - Conseils à propos des blessures de surmenage chez le jeune athlète

3. Concepts / Mots-clés

- Prévention
- Blessure
- Pathologie
- Complexe cheville-pied
- Lésion
- Sécurité

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les éléments clefs permettant d'assurer la sécurité sur un stade d'athlétisme tant au niveau de la gestion du groupe que du matériel en vue de les appliquer dans sa pratique de moniteur en athlétisme		√						
Micro	Distinguer les éléments clefs permettant d'assurer la sécurité sur un stade d'athlétisme tant au niveau de la gestion du groupe que du matériel en vue de les appliquer dans sa pratique de moniteur en athlétisme		√						
	Classer les blessures musculaires et distinguer les les paramètres influençant les délais de reprise après une lésion musculaire		√						
	Distinguer les éléments à prendre en considération pour mettre en place une prévention efficace des blessures du pied et de la cheville		√						
	Distinguer les éléments médicaux et scientifiques permettant de prévenir les blessures des athlètes adolescents		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
						√

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		1:30	1:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		0:30	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Une pratique en toute sécurité : la prévention	CG141	**	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	TP	**
			Sécurité athlétique	CS141	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat en prévention
- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la "gestion des blessures d'un Sportif" et
- Maîtriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Niveau 1	2009 et avant
Initiateur	1999 et avant
Aide-Moniteur	2003 et avant
Moniteur	2004 et avant
Entraîneur	2002 et avant

1. Code et titre du module

TP**

Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif

2. Résumé / présentation

Ce module constitue un **prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet MS Initiateur ou Educateur** par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Les accidents sont légion dans la pratique sportive.

Ce module de formation a pour vocation de former les moniteurs sportifs à pouvoir réagir face à une situation d'accident, d'éviter le sur-accident et prendre en charge correctement une victime. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, les notions de premiers soins pour des situations bénignes ou graves dans l'attente de l'arrivée des secours y sont envisagées.

Cette unité de formation s'adresse à toutes les personnes encadrant des sportifs, du niveau animateur jusqu'au niveau entraîneur. Elle se veut essentiellement pratico-pratique et les situations envisagées se basent sur des accidents ou malaises les plus fréquemment rencontrés en milieu sportif.

Sa visée est généraliste et a pour objectif de former adéquatement le plus grand nombre face aux incidents ou accidents sportifs récurrents. Au besoin, il reviendra à chaque fédération sportive (opérateur de formations spécifiques disciplinaires) de concevoir des modules de formation et d'intervention sur des accidents qui lui sont (seraient) plus spécifiques. Outre cette approche, une initiation à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation d'un défibrillateur seront d'office abordées.

Concrètement, tout candidat devra **valider cette formation sécuritaire de façon autonome avant ou pendant sa formation spécifique disciplinaire** auprès d'un des **opérateurs reconnus par l'Administration générale du sport (ADEPS)** dont voici les informations de contact:

- **Ligue Francophone Belge de Sauvetage** : tél : 010/457 545 / contact@lfb.org / https://www.lfb.org

- **Association des Etablissements Sportifs** : Tel : 04/336 82 20 / info@aes-asbl.be / https://www.aes-asbl.be

- **Act For Life** : Tél : 02/387 11 21 / support@actforlife.be / https://www.actforlife.be

- **Secourisme & Sauvetage (SESA Asbl)** : Tel : 0493/19 95 16 / sesa-asbl@live.be / http://www.sesa-asbl.be

3. Concepts / Mots-clés

- Défibrillateur
- Réanimation
- Sur-accident
- Malaise
- Premiers soins
- Accidents

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer, si nécessaire, les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), ..., etc...							√	
Micro	Appliquer les principes permettant de gérer efficacement l'approche globale d'un accident et d'une victime, inanimée ou pas, consciente ou inconsciente, qui respire ou pas.							√	
	Appliquer les principes permettant de passer efficacement un appel téléphonique correct et complet aux services de secours et prendre en charge la victime dans l'attente de ceux-ci							√	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		√				√	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		√						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
			√		√			
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
					√			
Forme	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
					√		√	
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	√	√						√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				8:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00		2:00	5:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00			3:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est validé par le biais de la participation active (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

CHAMPS DES SAVOIRS-FAIRE METHODOLOGIQUES & COMPORTEMENTAUX / VALIDATION PAR LA PARTICIPATION ACTIVE :

La participation active du candidat valide ce module.

Une évaluation continue sur base d'une grille définie par l'AG Sport et connue des candidats sera faite par le/les formateur(s).

Sur base d'un modèle validé par l'AG Sport, une attestation de participation confirmant la réussite du module sera éditée par l'opérateur de formation et sera remise aux participants. Cette attestation a une validité de 2 ans.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Une pratique en toute sécurité : la prévention	CG141	*	Sécurité athlétique	CS141	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	1 formateur pour 18 candidats Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection - 1 mannequin de réanimation adulte, de conception récente avec système de feedback obligatoire, pour maximum 3 candidats ; - Masque de protection pour le bouche-à-bouche (min 1 masque par mannequin, idéalement 1 masque par candidat) ; - Lingettes désinfectantes en suffisance ; - 1 défibrillateur d'entraînement par mannequin ; - 1 tapis de sol par mannequin

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications / compétences spécifiques. Ils devront être agréés par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale des Sports. - Formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours et actif au sein d'un opérateur de formations reconnu par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (voir www.emploi.belgique.be) - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale, et en ordre de recyclage annuel	Mise à jour dans les 2 ans
Les titulaires d'un BBSA ou d'un BSSA	Mise à jour dans les 2 ans
BEPS croix Rouge	Mise à jour dans les 2 ans
Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences	Mise à jour dans les 2 ans

4.5 Fiches ECTS de la thématique 5 : Ethique et déontologie

- *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Il n'y a aucun module de formation dans cette thématique

- *Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : 0*
- *Descriptif des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : voir infra*
- *Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :*
 - Néant

4.6 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours sont explicitées au sein de chaque fiche explicitant les modules de cours.

L'opérateur de formation, la fédération en concertation avec l'Administration générale du sport via la commission pédagogique mixte sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MS Ini., MS Edu., MS Train.), de la thématique et du module de cours à concevoir et à animer.

La fédération peut faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

Ci-dessous, un tableau synthétisant les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours pour chaque module.

Théma 1	CS211 *	Organisation des structures fédérales	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre membre de la Direction technique de la LBFA et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS212 *	Règlement technique	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre officiel de niveau III et/ou - Etre membre de la Direction technique de la LBFA et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
Thématique 2	CS221 *	La programmation chez l'athlète en croissance	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement en athlétisme et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS222 *	Les bases pour se préparer mentalement et la gestion du stress du jeune athlète	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie du sport et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS223 *	Identification et accompagnement du haut potentiel	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS224	Particularités des disciplines et fondamentaux communs	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné et dans la discipline et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS225	Techniques spécifiques par discipline	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné et dans la discipline et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS226	Stage d'application en club	Cf. chapitre 5 du cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES
Thématique 3	CS231 *	Musculation de base - Renforcement du jeune athlète	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice.
	CS232 *	Stretching et échauffement en athlétisme	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS233/TP232	Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et performance / Dimension "Motivation"	- Etre agréés par la Société Belge Francophone de Psychologie du Sport et/ou la Direction générale du Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat de psychologue du sport. - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la psychologie du sport. - Avoir valider le CG FWB du niveau MS Educateur en lien.
	CS234	Qualités physiques et leur efficacité	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS235	Programmation : périodisation et organisation annuelle	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement en athlétisme et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS236	Moyens et formes d'entraînement	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné et dans la discipline et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS237	Les tests et les outils pour évaluer l'entraînement	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'entraînement et l'encadrement du public concerné et dans la discipline et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement en athlétisme et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	CS238	Renforcement musculaire spécifique	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention ou tout autre titre jugé équivalent et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la physiologie de l'exercice.
Th 4	CS241 *	Sécurité athlétique et prévention	- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) et/ou - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat en prévention - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la "gestion des blessures d'un Sportif" et - Maitriser le contenu des cours généraux et spécifiques en lien (Cf. point 10).
	TP**	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications / compétences spécifiques. Ils devront être agréés par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale des Sports. - Formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours et actif au sein d'un opérateur de formations reconnu par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (voir www.emploi.belgique.be) - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques.

4.7 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours

			Formes d'évaluation				Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation	
			1. Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"	2. Champ des SF Comportementaux	3. Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"	4. Stage			
			Epreuve E-learning	Validation par la participation	Epreuve écrite	A. Pratique - Séances			B. Dossier / portfolio
			Etre en ordre administrativement (inscription)	Règles de bienséance	Présence aux cours (80%) + règles de bienséance + réussite / validation 1 & 2	Notification de réussite / validation 1 à 4 + documents de stage en ordre			Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt
Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >>									
Théma 1	CS211 *	Organisation des structures fédérales	V				50%	10%	
	CS212 *	Règlement technique	V				50%		
Thématique 2	CS221 *	La programmation chez l'athlète en croissance	V				10%	40%	
	CS222 *	Les bases pour se préparer mentalement et la gestion du stress du jeune athlète	V				5%		
	CS223*	Identification et accompagnement du haut potentiel	V				10%		
	CS224	Particularités des disciplines et fondamentaux communs			V 10% de l'évaluation écrite		25%		
	CS225	Techniques spécifiques par discipline			V 20% de l'évaluation écrite		25%		
	CS226	Stage d'application en club				V	V		25%
Thématique 3	CS231 *	Musculation de base - Renforcement du jeune athlète	V				5%	40%	
	CS232 *	Stretching et échauffement en athlétisme	V				5%		
	CS233/ TP232	Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et performance / Dimension "Motivation"		V			5%		
	CS234	Qualités physiques et leur efficacité			V 10% de l'évaluation écrite		15%		
	CS235	Programmation : périodisation et organisation annuelle			V 20% de l'évaluation écrite		25%		
	CS236	Moyens et formes d'entraînement			V 20% de l'évaluation écrite		25%		
	CS237	Les tests et les outils pour évaluer l'entraînement			V 10% de l'évaluation écrite		10%		
	CS238	Renforcement musculaire spécifique			V 10% de l'évaluation écrite		10%		
Th 4	CS241 *	Sécurité athlétique et prévention	V				50%	10%	
	TP**	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif		V			50%		
Pondération par forme d'évaluation >>			25%	5%	40%	30%			
Exigences minimales de réussite >>			Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours / dispositif	Validation de tous les modules	Minimum "A" au total	Minimum A	Minimum A		
Conséquences d'un échec			Pas d'accès à la partie en présentiel suivant le bloc concerné	Pas d'homologation possible	Représenter les modules en échec en seconde session	Représenter son stage en seconde session	Représenter son dossier / portfolio en seconde session		
Règlement des évaluations >>			Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs ci-dessus ainsi que les délais impartis						

5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1re. du décret du 03 mai 2019, au point 5 (*La description des programmes et contenus des stages*).

5.1 Présentation du stage

Dans le cadre de la formation, le candidat réalise un stage à visée pédagogique et didactique. Ce stage doit être en adéquation parfaite avec le niveau de qualification pour lequel le candidat a suivi une formation (cf. les champs de compétences, public cible, cadre d'intervention, cadre d'autonomie et de responsabilité définis au préalable). Lors de ce stage, le stagiaire mettra en pratique les notions apprises au cours de la formation.

Le stage est identifié dans le synoptique « CS226_Stage d'application en club ».

5.1.1 Contenu du stage :

- 20 heures d'encadrement en club. Ces heures doivent être impérativement réalisées avec le public cible de la formation qui est pour rappel :
 - Athlètes à partir de cadets en phase de formation des fondamentaux de la famille de disciplines athlétiques spécifiques ;
 - Athlètes à partir de cadets en phase de perfectionnement.
- Ces 20 heures représentent 10 séances de +/- 2h00.
- Ces 10 séances doivent concerner l'ensemble des disciplines de l'option.
- Ces heures doivent être réalisées sous la supervision et tutelle d'un Maître de stage reconnu et avalisé par l'opérateur de formation.

5.1.2 Objectifs du stage du stage :

		TAXO (1 à 4)	
		S	SF
	Stage d'application en club		
Macro:	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3
Micro	Appliquer les aspects organisationnels et de gestion de groupe lors de découverte et d'initiation des différentes activités dans leur environnement réel		3
	Exécuter les principes d'animation des séances d'initiation spécifiques au public cible		2
	Créer des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travail futures		3
	Construire un rapport de stage permettant de prendre du recul en vue d'analyser sa pratique		3
	Construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience		3

5.1.3 L'accès au stage :

Le stagiaire a accès au stage seulement lorsqu'il a réussi l'ensemble des évaluations de la formation et lorsque sa convention de stage a été acceptée.

	Formes d'évaluation			
	1.	2.	3.	4.
	Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"	Champ des SF Comportementaux	Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"	Stage
	Epreuve E-learning	Validation par la participation	Epreuve écrite	A. Pratique - Séances B. Dossier / portfolio
Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >>>	Etre en ordre administrativement (inscription)	Règles de bienséance	Présence aux cours (80%) + règles de bienséance + réussite / validation 1 & 2	Notification de réussite / validation 1 à 4 + documents de stage en ordre Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt

5.1.4 Délai de réalisation du stage :

Le stage doit être finalisé et le portfolio/dossier de stage doit être déposé dans un délai de 4 mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation (1^{ère} ou 2^{ème} session). Passé ce délai, le stagiaire est automatiquement ajourné en seconde session de stage.

En cas d'échec du stage, le stagiaire qui doit alors le recommencer dispose d'un nouveau délai de 4 mois pour représenter l'ensemble du stage et déposer le portfolio/dossier de stage. Passé ce délai, le stagiaire est considéré en échec.

Pour rappel, dans tous les cas, le candidat doit avoir validé l'ensemble des étapes de la formation dans un délai de 365 jours à dater du 1er jour de la session formation. En cas de non-respect, le candidat est refusé.

5.1.5 La convention de stage

Une convention de stage (en annexe) est à déposer pour présentation et proposition au responsable de la formation des cadres de l'opérateur de formation au plus tard 15 jours avant la date prévue de début du stage. Sans la validation de cette convention de stage, le stage ne peut pas débuter.

5.1.6 Assurance

Du fait de son affiliation à un club d'athlétisme de la Ligue, le stagiaire est couvert par l'assurance de la fédération.

5.1.7 Aspects financiers

Les prestations réalisées lors du stage par le stagiaire sont réalisées dans l'unique intention de se former sans rémunération du club.

5.2 Dossier/portfolio de stage

Tous les documents qui composent le dossier/portfolio de stages se trouvent dans les annexes ([lien vers le portfolio](#)).

Ces documents ont fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.

Le dossier/portfolio de stage est remis à chaque candidat lors de la notification de la réussite de l'ensemble des évaluations de la formation. Il est constitué des documents suivants :

1. La convention de stage ;
2. Les fiches de préparation à compléter par le stagiaire, une fiche par séance ;
3. Les fiches de guidance à compléter par le MS ;
4. La grille d'évaluation à compléter pour l'évaluation « formative » (à compléter par le stagiaire et le MS) et finale (à compléter par le MS) ;
5. Le rapport de stage.

Le dossier/portfolio de stage complet devra être déposé par le stagiaire à la fin du stage, **en un seul fichier numérique**, sur la plateforme LMS de l'opérateur de formation dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage annoncée. Seule cette procédure est acceptée.

5.3 Rapport de stage

Comme précisé au point précédent, un rapport de stage doit être réalisé et est un des éléments qui composent le dossier/portfolio de stage. Le stagiaire devra suivre et respecter le canevas imposé.

5.3.1 Plan rédactionnel du rapport de stage

- Couverture et page de garde
- Remerciements éventuels
- Table des matières
- Contenu
 - 1. Présentation du club d'accueil et de son contexte**
 - Installations
 - Membres
 - Mission, vision, valeurs ...
 - Objectifs (loisirs vs compétition)
 - ...
 - 2. Présentation des sportifs encadrés**
 - Age, niveau ...
 - comparaison avec public cible de la formation
 - ...
 - 3. Tâches réalisées**
 - Expérience de terrain pour chacune des disciplines
 - Difficultés rencontrées
 - Améliorations et adaptations réalisées
 - Gestion du/des groupes
 - ...
 - 4. Appréciation du Maître de stage et de la relation pédagogique**
 - Présentation du MS
 - Ce qui a répondu à mes attentes
 - Ce qui a dépasser mes attentes
 - Ce qui n'a pas atteint mes attentes
 - ...
 - 5. Apports professionnels et professionnels du stage**
 - Compétences développées grâce au stage
 - Pistes d'amélioration pour continuer le développement
 - Impacts sur mon développement personnel
 - ...
 - 6. Programmation d'une saison athlétique avec des cadets et scolaires**

5.3.2 Exigences de mise en forme

Le rapport de stage doit être rédigé en police Calibri 11 avec un interligne simple de 1.15. Il doit contenir entre 6 et 12 pages de contenu (sans compter couverture, dos, table des matières, et annexes éventuels). Il doit suivre le plan rédactionnel imposé. Il peut contenir des annexes et des illustrations (Photos, schémas...) mais la proportion illustrations/texte ne peut pas être supérieure à 1/3.

5.4 Règles concernant le Maître de stage

Le stage ne peut se réaliser qu'auprès d'un seul Maître de stage qui doit être « avalisé » par l'opérateur de formation qui vérifie ses qualifications et son expérience utile.

Le Maître de stage sera choisi par le candidat suivant la liste de Maître de Stage établie par la commission pédagogique.

Sur base de justifications formelles, le Maître de stage peut-être "imposé" au candidat, par l'opérateur de formation .

Le Maître de stage doit impérativement signer la convention de stage avant l'échéance fixée.

Pendant le stage, le stagiaire est placé sous la responsabilité/tutelle du Maître de Stage.

5.4.1 Qualification minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage est porteur du brevet ADEPS au minimum du niveau de qualification concerné par le stage.

5.4.2 Expérience utile minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage doit justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans l'enseignement des disciplines de l'option.

5.4.3 Remarque

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours sur proposition argumentée de la Direction Technique de la Fédération/Ligue ou du responsable de l'opérateur de formation, désigner des Maîtres de Stage que ne respecteraient pas le niveau minimal requis de qualification. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvoir justifier une expérience professionnelle probante.

L'opérateur de formation doit être capable de faire la preuve des acquis d'expériences et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

5.5 Engagement/devoirs des Maîtres de stage

Le Maître de stage est libre d'accepter ou refuser le stagiaire.

Le Maître de stage qui accepte la mission doit s'engager à :

- Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et le public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec les champs de qualification.
- Intégrer le stagiaire à l'équipe des moniteurs du club.
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
 - Compléter les fiches de guidance.
 - Analyser et compléter, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée en milieu de stage. Il est question dans ce cas d'une évaluation « formative ».
 - Compléter seul en fin de stage cette grille d'évaluation critériée en fin de stage. Cette évaluation sera considérée comme l'évaluation finale. Il est question dans ce cas d'une évaluation « certificative ».
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur.
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement leurs remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale.

5.6 Endroit et niveaux de stage

- Dans un club membre de la Ligue/fédération.
- Si le stagiaire a déjà son propre club, le stage peut être réalisé dans celui-ci.
- Le stage doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence, le public cible, le cadre d'intervention et le cadre d'autonomie et de responsabilité pour lequel le candidat a suivi une formation.

5.7 Evaluation du stage

5.7.1 Evaluation des séances du stage

L'évaluation des séances, autrement dit de la partie pratique du stage est réalisée par le Maître de stage en 2 temps et selon 2 types d'évaluation au moyen de la grille d'évaluation critériée ci-dessous.

- **Evaluation « formative » en milieu du stage.** Le Maître de stage analyse et complète, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée.
- **Evaluation « certificative » en fin de stage.** Le Maître de stage complète seul cette grille d'évaluation . Cette évaluation sera considérée comme l'évaluation finale.

Stagiaire :

 Session de formation Cofed :

 Maître de stage :

 Lieu :

 Date : / /

RAA Macro	Critères d'évaluation	Eléments/comportements observables	Echelle d'appréciation (entourez)				Remarques / observations particulières
			NA	EVA	A	AM	
Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	Attitudes professionnelles	1 Est ponctuel, il prépare son matériel et présente ses préparations avant la séance	1	1	1	1	
		2 Tient compte des remarques / Se remet en question et évolue	1	1	1	1	
		3 Porte une tenue vestimentaire appropriée	1	1	1	1	
		4 S'adapte aux différentes conditions. Fait preuve de débrouillardise	1	1	1	1	
	Qualité des préparations	5 Utilise une terminologie précise et concise	1	1	1	1	
		6 Conçoit des préparations cohérentes, structurées, soignées ... utiles	1	1	1	1	
	Gestion du groupe	7 Communique de façon, audible, concise, précise et adaptée aux situations	1	1	1	1	
		8 Communique de façon à créer et entretenir un climat positif, dynamique et stimulant	1	1	1	1	
		9 Est attentif à tous les aspects sécuritaires dans ses préparations et tout au long des séances	1	1	1	1	
		10 Est à l'aise avec le groupe	1	1	1	1	
		11 S'implique dans les exercices proposés	1	1	1	1	
		12 Installe des conditions d'écoute	1	1	1	1	
	Contenu et choix des exercices	13 Utilise efficacement le matériel et occupe rationnellement l'espace	1	1	1	1	
		14 Évolue en diversité et/ou en qualité	1	1	1	1	
		15 Enchaîne les exercices de façon cohérente et efficace	1	1	1	1	
		16 Structure les situations d'apprentissage/de perfectionnement	1	1	1	1	
		17 Propose des contenus adaptés au niveau des athlètes (durée, intensité, récup, poids, nbr...)	1	1	1	1	
	Connaissances techniques	18 Démontre les techniques	2	2	2	2	
		19 Joue le rôle de personne ressource de qualité de manière permanente	1	1	1	1	
		20 Observe et analyse les actions des athlètes	2	2	2	2	
		21 Pertinence, exactitude et adéquation des consignes et/ou conseils et/ou directives techniques	2	2	2	2	
		22 A l'image de la technique	1	1	1	1	
TOTAL							/ 25 (Additionnez les pts pour chaque colonne)
%							% (Multipliez le score de chaque colonne * 4)

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite		
AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.	
A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.	
EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.	
NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.	

Remarques éventuelles >	
Signatures évaluateurs >	
Certifie que le stagiaire a effectué ses 10 séances de stage avec le public visé par la formation MSEducateur	

Exigences minimales de réussite :

A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- o En cas d'échec, le stagiaire a droit à une seconde session. Il doit recommencer un nouveau stage. Il dispose de 4 mois (à dater de la notification de la décision du jury de délibération) pour réaliser sa seconde session de stage.
- o En cas d'échec à la 2ème session, le stagiaire devra recommencer sa formation entièrement sans pouvoir obtenir de dispense.
- o Tout cas litigieux sera traité par la Commission Pédagogique Mixte.

5.7.2 Evaluation du dossier/portfolio de stage

Cette évaluation finale est réalisée par le responsable de l'opérateur de formation au moyen du tableau critérié ci-dessous et sous les conditions suivantes :

- o Réussite des séances du stage et
- o Dépôt dans les délais impartis d'un dossier/portfolio (donc avec rapport) de stage complet et soigné dans un seul et unique document/fichier

RAPPORT DE STAGE						PORTFOLIO					
Capacité à présenter le club d' accueil et son contexte et le public encadré	Capacité à analyser les tâches réalisées	Capacité à apprécier son Maître de stage et la relation pédagogique	Capacité à identifier et analyser les apports professionnels et personnels	Capacité à programmer une saison athlétique dans les disciplines de l' option	TOTAL	Propreté et soin	Complet	Disciplines enseignées	Qualité des préparations	Contenu des séances	TOTAL
/3	/4	/4	/3	/6	/20	/2	/3	/5	/5	/5	/20
/40 pts											
(AM – A – EVA – NA)											

L'évaluation est effectuée sur 40 points. La note obtenue débouche sur une appréciation à l'aide de la table d'équivalence suivante :

- o AM : 30 à 40 points sur 40
- o A : 20 à 29 points sur 40
- o EVA : 11 à 19 points sur 40
- o NA : 0 à 10 points sur 40

Exigence minimale de réussite :

Dépôt dans les délais et A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le stagiaire doit recommencer son rapport/portfolio de stage et le redéposer dans un délai de 30 jours après réception de ses résultats.
- En cas de nouvel échec, le candidat doit recommencer son stage sauf s'il a déjà bénéficié d'une seconde session. Dans ce cas, il est refusé.

Entretien de stage :

Sur base du dossier/portfolio de stage rentré par le stagiaire, l'opérateur de formation, peut prendre la décision de solliciter et planifier un « Entretien de stage » visant à permettre :

- de compléter des points du dossier dont la formulation ne serait pas jugée assez précise ;
- d'éclaircir les éventuelles incohérences dans la réalisation du stage tant sur le fond que sur la forme ;
- Affiner l'évaluation finale du dossier/portfolio de stage.

L'entretien de stage est conduit par au moins deux personnes désignés par l'opérateur de formation parmi les formateurs et le responsable de son secteur de la formation des cadres.

Le candidat peut être accompagné par son Maître de stage.

5.8 Le superviseur

À tout moment un chargé de mission/superviseur et/ou le responsable des formations de l'opérateur de formation peuvent venir effectuer une visite sur les lieux de stage. Dans ce cas, le stagiaire se doit de pouvoir lui/leur présenter le dossier de stage complété au fur et à mesure des séances.

Un superviseur est une personne expérimentée dans l'enseignement de la discipline. Il possède un titre pédagogique Adeps au minimum. C'est un représentant de l'opérateur de formation et/ou de l'AG Sport.

En fonction des lieux géographiques du stage et d'un "problème" signalé par un Maître de stage, il rend visite lors d'une séance pour comprendre la difficulté et analyser la situation. Une visite peut aussi être systématiquement organisée surtout pour constituer un état des lieux avant l'organisation d'un recyclage destiné aux Maîtres de stage.

5.9 Code de bonne conduite

- o Le stagiaire doit être muni de son dossier de stage pendant toute la durée de son stage.
- o Le stage s'intégrant à la vie professionnelle, le respect du secret professionnel est une règle absolue.
- o Le stagiaire doit en toute circonstance tenir compte des remarques du Maitre de Stage.
- o En cas de problème, le stagiaire doit en faire part directement au Maitre de stage et en analyser avec lui la nature du problème et le cas échéant, le Maitre de Stage en fait part directement au responsable des formations de l'opérateur de formation.
- o Le stagiaire doit observer l'accord négocié pour son stage et tout mettre en œuvre pour la réussite de celui-ci.
- o Le stagiaire doit respecter le règlement de la structure d'accueil, ses horaires de travail, son code de bonne conduite et de confidentialité.
- o Le stagiaire doit communiquer au responsable de l'opérateur de formation tout changement concernant le stage.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 6 (*La description des modalités d'évaluation*).

Le tableau montre qu'il y a 4 évaluations distinctes : 3 pour la formation et 1 pour le stage.

1. Champ des Savoirs / Épreuve «E-Learning»
2. Champ des Savoir-faire comportementaux
 - Validation des modules de formation
 - o « Une pratique en toute sécurité: les 1ers soins en milieu sportif (Module externalisé)
 - o Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et performance / Dimension "Motivation"
3. Champ des Savoirs / Épreuve écrite
4. L'évaluation du stage.

		Formes d'évaluation				Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation		
		1. Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"	2. Champ des SF Comportementaux	3. Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"	4. Stage				
		Epreuve E-learning	Validation par la participation	Epreuve écrite	A. Pratique - Séances			B. Dossier / portfolio	
Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >>		Etre en ordre administrativement (inscription)	Règles de bienséance	Présence aux cours (80%) + règles de bienséance + réussite / validation 1 & 2	Notification de réussite / validation 1 à 4 + documents de stage en ordre	Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt			
Théma 1	CS211 *	Organisation des structures fédérales	V				50%	10%	
	CS212 *	Règlement technique	V				50%		
Thématique 2	CS221 *	La programmation chez l'athlète en croissance	V				10%	40%	
	CS222 *	Les bases pour se préparer mentalement et la gestion du stress du jeune athlète	V				5%		
	CS223 *	Identification et accompagnement du haut potentiel	V				10%		
	CS224	Particularités des disciplines et fondamentaux communs			V 10% de l'évaluation écrite		25%		
	CS225	Techniques spécifiques par discipline			V 20% de l'évaluation écrite		25%		
	CS226	Stage d'application en club				V	V		25%
	Thématique 3	CS231 *	Musculation de base - Renforcement du jeune athlète	V					5%
CS232 *		Stretching et échauffement en athlétisme	V				5%		
CS233/ TP232		Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et performance / Dimension "Motivation"		V				5%	
CS234		Qualités physiques et leur efficacité			V 10% de l'évaluation écrite		15%		
CS235		Programmation : périodisation et organisation annuelle			V 20% de l'évaluation écrite		25%		
CS236		Moyens et formes d'entraînement			V 20% de l'évaluation écrite		25%		
CS237		Les tests et les outils pour évaluer l'entraînement			V 10% de l'évaluation écrite		10%		
CS238		Renforcement musculaire spécifique			V 10% de l'évaluation écrite		10%		
Th 4	CS241 *	Sécurité athlétique et prévention	V				50%	10%	
	TP**	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif		V			50%		

Pondération par forme d'évaluation >>	25%	5%	40%	30%	
Exigences minimales de réussite >>	Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours / dispositif	Validation de tous les modules	Minimum "A" au total	Minimum A	Minimum A
Conséquences d'un échec	Pas d'accès à la partie en présentiel suivant le bloc concerné	Pas d'homologation possible	Représenter les modules en échec en seconde session	Représenter son stage en seconde session	Représenter son dossier / portfolio en seconde session
Règlement des évaluations >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs ci-dessus ainsi que les délais impartis				

6.1 Délai d'organisation des évaluations

1. Champ des Savoirs / Épreuves « E-Learning »

Cette évaluation est réalisée au cours de la formation.

Principe général des évaluations certificatives en E-Learning :

Pour les modules concernés (Cf. tableau ci-dessus), toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS de l'opérateur de formation et/ou d'un opérateur tiers.

Comme expliqué dans la section « 4.0.8. Parcours de formation » de ce document, chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation. Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider les modules concernés.

Il pourra notamment télécharger les syllabus, suivre des vidéos, des tutoriels, divers médias qui lui permettront d'acquérir les savoirs attendus au terme du parcours de formation.

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment: diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc. (voir section 4.0.5)

Afin de passer à un autre module et/ou parcours le candidat devra avoir réussi les activités d'apprentissage et d'évaluation proposées. Pour les activités réalisées sur la plateforme LMS, diverses ressources d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision sont programmées.

Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

2. Champ des Savoir-faire comportementaux - Validation par la participation

La validation des modules concernés peut être réalisée tout au long de la formation (stage compris). Ces modules sont :

- Une pratique en toute sécurité - Les premiers soins en milieu sportif »
- Optimisation des facteurs psycho. de l'activité et performance / Dimension "Motivation"

3. Champ des Savoirs / Épreuve écrite

Cette évaluation est réalisée après la formation entre minimum 2 et 8 semaines après le dernier bloc de formation.

Tout déplacement ou délai supplémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur auprès de la Commission Pédagogique Mixte.

4. L'évaluation du stage

Dans un délai de 4 mois maximum à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation.

Rappelons que dans tous les cas, le candidat doit avoir validé l'ensemble des étapes de la formation dans un délais de 365 jours à dater du 1er jour de la session formation. En cas de non-respect, le candidat est refusé.

6.2 Objectifs des évaluation

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- L'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
 - un module considéré de façon isolée ;
 - plusieurs modules groupés ;
 - l'ensemble d'une thématique ;
 - plusieurs thématiques groupées.
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par l'opérateur de formation pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

6.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Cfr. Tableau synthèse du début du chapitre 6.

1. Champ des Savoirs / Épreuves « E-Learning »

- Respect des conditions administratives (âge, paiement, formulaire d'inscription, réussite des cours généraux Adeps, ...);
- Dans le cas contraire, l'opérateur de formation refuse l'accès à l'évaluation, sans remboursement des frais.
-

2. Champ des Savoir-faire comportementaux - Validation par la participation

Pas de condition d'accès particulière.

3. Champ des Savoirs / Epreuve écrite

Présences aux cours

- 80% de présences sur l'ensemble de la formation pour les cours en présentiel.
- Les présences sont prises au début de chaque module. Un retard de plus de 15 minutes est considéré comme une absence au module concerné. Les arrivées tardives sont donc comptabilisées dans le total des absences.
- Une présence passive (maladie ou blessure soudaine) est pleinement comptabilisée pour autant qu'un compte-rendu fidèle soit réalisé et remis le jour même au chargé de cours.
- L'accès aux évaluations pratiques peut être reporté si une blessure nécessite une non pratique le jour d'évaluation initialement prévu. Un certificat médical sera présenté couvrant le jour d'évaluation pratique.

Règles de bienséance

En plus des règles liées aux présences, l'accès aux évaluations est également conditionné au respect des règles de bienséances (Savoir-être enseignant en formation) dont nous relevons les points suivants de façon non limitative :

- Principes de vie en commun ;
- Politesse ;
- Acceptation de la critique ;
- Hygiène personnelle ;
- Respect des locaux, du matériel... ;
- Intégrité professionnelle ;
- Maîtrise de soi ;
- Respects des règles organisationnelles.

Validation des activités E-Learning

Le candidat doit au préalable avoir validé les activités E-Learning prévues dans le parcours de formation. (évaluation « 1 » dans le tableau synthèse présenté au début du chapitre 6)

Conséquences d'un non-respect

Les conséquences du non-respect de ces conditions sont :

- Une non-admission à l'épreuve écrite et pour la formation en cours.
- Un non-remboursement de la formation sauf sur demande du candidat qui peut justifier le non-respect des conditions.

Cas particuliers :

- Un candidat blessé en cours de formation peut poursuivre la formation. Si sa blessure ne lui permet pas de se soumettre aux évaluations, il n'y aura pas accès et il pourra reprendre la formation gratuitement lors de la session de formation suivante du niveau de formation concerné.
- Un candidat qui est malade en cours de formation (maladie justifiée par un certificat médical) et qui dépasse les 20 % d'absence n'aura pas accès à l'évaluation finale. Il pourra reprendre la formation gratuitement lors de la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

4. L'évaluation du stage

L'accès au stage est conditionné aux éléments suivants :

- Réception de la notification de réussite des évaluations de la formation (Cfr. Tableau synthèse du début du chapitre 6)
- Dépôt et acceptation de la convention de stage

A. L'évaluation des séances du stage par le Maître de stage

- Règles des présences et de bienséance
- Avoir réalisé le nombre de séances exigés

Conséquences d'un non-respect

- L'opérateur de formation refuse l'accès à l'évaluation.
- Le candidat/stagiaire doit recommencer son stage en 2^{ème} session

B. L'évaluation du dossier/portfolio de stage

- Réussite de la partie pratique (séances)
- Dépôt du dossier/portfolio dans le respect des règles de dépôt

Conséquences d'un non-respect

- Le stagiaire doit recommencer son rapport/portfolio de stage et le redéposer dans un délai de 30 jours après réception de ses résultats.

6.4 Publicité des accès aux évaluations

- Une convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations est faite par e-mail par le biais du secrétariat de l'opérateur de formation.
- Une information systématique des candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences, ...) est faite par voie officielle et écrite par le biais de l'Opérateur de formation. La justification y est mentionnée.

6.5 Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations

- Tout candidat qui ne se présente pas à une session d'examen (1ère ou 2ème session) est considéré comme absent.
- Tout candidat absent à une évaluation doit avertir les personnes de contact de l'opérateur de formation par mail ([voir Section 1](#)) en y joignant l'éventuel justificatif. Celui-ci doit parvenir dans les 2 jours maximum après l'examen.
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Un seul report d'évaluation est autorisé par session d'examen.
- Le candidat qui choisit de présenter son évaluation ne peut quitter la salle d'examen avant 30 minutes.
- Un candidat arrivant en retard peut se voir refuser l'accès à l'évaluation. Dès le moment où un candidat a quitté le lieu de l'évaluation, tout autre candidat arrivant en retard après, se verra refuser l'entrée à l'évaluation.
- Tout candidat qui se verrait refuser l'entrée à l'examen serait considéré comme absent.
- Tout candidat arrivé en retard et admis à présenter l'évaluation terminera à l'heure initialement prévue. Aucun délai supplémentaire ne pourra lui être accordé.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.
- Tout candidat considéré absent lors de la première session sera automatiquement ajourné en seconde session d'évaluation.
- S'il échoue en 2ème session et que son absence en 1ère session était justifiée par un cas de force majeure ou un certificat médical, il peut bénéficier d'une « 3ème session » (2ème chance de réussite).
- Cette « 3ème session » est organisée dans un délai de 6 mois maximum. Passé ce délai, l'évaluation sera reportée à la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

- Si un candidat est considéré comme absent lors de la 2ème session, il sera refusé si cette absence n'est pas dûment justifiée (cas de force majeure ou de certificat médical).
- En cas d'absence justifiée, une session d'évaluation sera organisée dans les 6 mois maximum qui suivent l'examen. En cas d'indisponibilité, l'évaluation sera reportée à la session de formation suivante du niveau de formation concerné.

6.6 Nombre de sessions d'évaluation

- Chaque candidat aura droit à deux sessions d'évaluation certificative.
- Une première session sanctionne la formation dispensée.
- Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les compétences acquises le seront définitivement. Seules les compétences non acquises feront l'objet d'une 2e session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.
- Toute évaluation en seconde session remplace automatiquement le résultat obtenu en première session.

6.7 Contenus et exigences des évaluations

Cfr. Tableau synthèse du débit du chapitre 6.

Les contenus et les exigences sont les suivants :

1. Champ des Savoirs / Épreuves « E-Learning »

Contenu :

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment: diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc.

Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider chaque module et l'ensemble des modules concernés.

Exigence minimale de réussite :

« **Validation** » de tous les modules concernés (Cf. tableau synthèse des évaluations).

Conséquences d'un échec :

Pas d'accès à la suite de la formation.

2. Champ des Savoir-faire comportementaux / Validation par la participation

Contenu :

La participation active du candidat valide ces modules.

Exigence minimale de réussite :

« Validation » de tous les modules concernés (Cf. tableau synthèse des évaluations).

Conséquences d'un échec :

Pas d'accès à l'homologation.

3. Champ des Savoirs / Evaluation théorique - Épreuve écrite

Contenu :

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs" (niveau : Savoirs déclaratifs et procéduraux) et concerne les modules suivants : CS224, CS225, CS234, CS235, CS236, CS237 et CS238. Cette évaluation s'effectue par le biais de questions ouvertes et/ou de QCM.

La pondération des modules est la suivante :

CS224	Particularités des disciplines et fondamentaux communs	V 10% de l'évaluation écrite
CS225	Techniques spécifiques par discipline	V 20% de l'évaluation écrite
CS234	Qualités physiques et leur efficacité	V 10% de l'évaluation écrite
CS235	Programmation : périodisation et organisation annuelle	V 20% de l'évaluation écrite
CS236	Moyens et formes d'entraînement	V 20% de l'évaluation écrite
CS237	Les tests et les outils pour évaluer l'entraînement	V 10% de l'évaluation écrite
CS238	Renforcement musculaire spécifique	V 10% de l'évaluation écrite

Tant pour chaque module isolé que pour le total de l'épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" ci-dessous est d'application:

- 25 % ou moins = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 26 à 49 % = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 50 à 74 % = A - Acquis - Le candidat a développé adéquatement les connaissances attendues. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 75 % ou plus = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat a développé les connaissances au-delà du niveau attendu. Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite :

A : Acquis au total de l'épreuve

Conséquences d'un échec :

Représenter en seconde session les modules en échec

4. L'évaluation du stage

Se référer au chapitre 5 de ce cahier des charges : REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

6.8 Formes, types et durées des évaluations

Ces éléments relatifs aux évaluations sont clairement identifiés et renseignés sur chaque fiche ECTS/module reprises au point 4. (REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES).

6.9 Règlementation des évaluations

Comme expliqué dans le point 6.7, et comme l'illustre le tableau synthèse des évaluations présenté au début de cette section 6 et duquel vous trouverez une extraction ci-dessous, le candidat doit valider toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite fixés.

	Formes d'évaluation			
	1. <i>Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"</i>	2. <i>Champ des SF Comportementaux</i>	3. <i>Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"</i>	4. Stage
	Epreuve E-learning	Validation par la participation	Epreuve écrite	A. Pratique - Séances B. Dossier / portfolio
Exigences minimales de réussite >>	Validation des activités en ligne selon l'ordre prévu dans le parcours / dispositif	Validation de tous les modules	Minimum "A" au total	Minimum A Minimum A
Conséquences d'un échec	Pas d'accès à la partie en présentiel suivant le bloc concerné	Pas d'homologation possible	Représenter les modules en échec en seconde session	Représenter son stage en seconde session Représenter son dossier / portfolio en seconde session
Règlement des évaluations >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs ci-dessus ainsi que les délais impartis			

Chaque candidat ayant accès aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session

6.10 Constitution du jury d'évaluation

Pour chaque session d'évaluation, un jury d'évaluation est constitué d'un président de jury désigné parmi les membres présents et de chargés de cours de la session concernée. Le nombre minimum est de 2.

Un membre désigné par l'opérateur de formation peut également participer à la délibération en qualité d'observateur (sans voix délibérative).

Ce jury sera reconnu par la Commission Pédagogique Mixte.

Un Président de Jury doit être clairement identifié et un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les compétences minimales à atteindre par les candidats. Il peut donc respecter les mêmes exigences d'évaluation pour tous les candidats.

Le Conseiller Pédagogique et/ou les Conseillers en formation de cadres de la DG Sport de la Fédération Wallonie - Bruxelles peuvent faire partie du jury sur simple demande de leur part.

6.11 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Sur base des évaluations obtenues par le candidat aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Pour rappel, chaque candidat ayant aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération et conservé sous format informatique par le secrétariat de l'opérateur de formation.

Ce PV sera signé par le président du jury. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.12 Validité des évaluations

À condition de recommencer la formation dans les 2 éditions de formation organisées qui suivent la signification du refus, un candidat refusé peut obtenir des dispenses pour les évaluations pour lesquelles il a atteint les exigences minimales de réussite. Passé ce délai, il doit dans tous les cas recommencer la formation complète.

Ce point n'est plus d'application en cas de modification notoire des contenus de formation. Autrement dit, dès qu'un module ou une thématique fait l'objet d'une réécriture avec des modifications et évolutions significatives, la durée de validité est suspendue.

Tout litige concernant cette règle par un candidat sera étudié de façon individualisée par la Commission Pédagogique Mixte (CPM) qui prendra, in fine et souverainement, une décision.

6.13 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est obligatoirement motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation. Les matières et épreuves que le candidat en échec devra représenter en seconde session en cas d'ajournement sont clairement mentionnées.

Les phrases et codes de délibération correspondant au résultat obtenu en délibération se trouvent ci-dessous.

6.13.2 Motivation du résultat

Délibération en première session (avant le stage)

	Motivation	Code	X
<u>Réussite de plein droit</u> car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs > Accès au stage	Réu.1.1	
<u>Ajournement en 2^{ème} session sans avoir accès au stage</u> car >>	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	A.1.1	
	Absence ou arrivée tardive ou départ prématuré non averti et/ou justifié à une évaluation en première session	A.1.2	
<u>Refus</u> car >>	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.1.1	
	Règles concernant les présences non respectées	Ref.1.2	
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non tolérés	Ref.1.3	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.1.4	
	Abandon de la formation	Ref.1.5	
	Fraude à l'évaluation. Pas de deuxième session octroyée. Une année de suspension	Ref.1.6	

Délibération en deuxième session (avant le stage)

	Motivation	Code	X
<u>Réussite de plein droit</u> car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs > Accès au stage	Réu.2.1	
<u>Refus</u>	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluation de la formation en 2 ^{ème} session selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	Ref.2.1	
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.2.2	
	Règles concernant les présences non respectées	Ref.2.3	
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non tolérés	Ref.2.4	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.2.5	
	Abandon de la formation	Ref.2.6	

6.13.3 Motivation du résultat du stage

Délibération du stage en première session

Motivation		Code	X
<u>Réussite de plein droit du stage en 1^{ère} session</u> car >>	« A » ou « AM » à l'évaluation du stage et du dossier/portfolio	Réu.3.1	
<u>Ajournement en deuxième session</u> car >>	« EVA » ou « NA » à l'évaluation du stage et/ou au Dossier/portfolio de stage	A.3.1	
	Délais de réalisation du stage dépassés	A.3.2	
<u>Refus</u> car >>	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié lors du stage	Ref.3.1	
	Abandon du stage	Ref.3.2	

Délibération du stage en deuxième session

Motivation		Code	X
<u>Réussite de plein droit en 2^{ème} session</u> car >>	« A » ou « AM » à l'évaluation du stage et du dossier/portfolio en 2 ^{ème} session	Réu.4.1	
<u>Refus</u> car >>	« EVA » ou « NA » à l'évaluation du stage et/ou du dossier/portfolio de stage en 2 ^{ème} session	Ref.4.1	
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié lors du stage	Ref.4.2	
	Abandon du stage	Ref.4.3	

6.14 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé par l'Adeps à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.15 Procédure de communication des résultats aux candidats

Le résultat de l'évaluation est envoyé par mail à chaque candidat ou par courrier postal normalisé. Un délai de 10 jours ouvrables est considéré comme raisonnable.

Cette publicité des résultats contient :

- o La phrase de délibération du jury.
- o Le détail des appréciations pour chaque évaluation ainsi que la globalisation.
- o Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s).
- o La date de la seconde session ou le planning des épreuves de seconde session.
- o La date limite pour introduire un recours contre la décision du jury

6.16 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury¹⁰ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des questionnaires. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

¹⁰ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative :

- o un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- o le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- o un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- o le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7. CONDITIONS DE DISPENSES/D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 7 (*Les conditions de dispenses de diplômes*).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité du dossier administratif VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une

VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification¹¹ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »

¹¹ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (Sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAF »

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Pays :

Tél. :

GSM :

E-Mail :

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

animateur

initiateur

éducateur

entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹²

Je soussigné déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.

Fait à le .../.../...

Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../...

Numéro de dossier¹³ : VAF.....

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable

Favorable

Partiellement favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../...

Limite de validité de la décision : .../.../...

Signataire :

¹²La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

¹³ Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

FORMATIONS EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)							
Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification » ¹⁴	Intitulé du module / du cours ¹⁵	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CS211_....							
CS231_.....							
CS224_...							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.

¹⁴ Pour chaque diplôme renseigné, annexer une copie de celui-ci

¹⁵ Pour chaque unité de formation renseignée, fournir un document officiel de l'organisme reprenant au minimum, les modalités d'évaluation, note obtenue, volume horaire, connaissances et compétences développées, les RAA...)

- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1 Base / recevabilité de la demande de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'expériences pratiques avérées d'un minimum de 500h de mission en tant que Moniteur Sportif en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2 Eléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAE »

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Pays :

Tél. :

GSM :

E-Mail :

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

Animateur

Initiateur

Éducateur

Entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹⁶

Je soussigné *déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.*

Fait à

le .../.../....

Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../...

Numéro de dossier¹⁷ : VAE.....

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable

Favorable

Partiellement

favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../...

Limite de validité de la décision : .../.../...

Signataire :

¹⁶ La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

¹⁷ Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)									
Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (Date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés *
1	CS211_...								
2	CS231_...								
3	CS221_...								

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4 Entretien de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".

L'entretien de VAFE doit permettre :

- o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
- o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
- o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de

compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.

L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.

Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

Le traitement des dossiers VAFE est soumis au paiement d'un montant de 50€ forfaitaire pour les frais de gestion de dossier. Ce montant sera également pris en considération dans le montant à payer pour la formation qui lui-même sera adapté en fonction des dispenses obtenues et donc des modules à valider.

7.6 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1 Où envoyer le dossier VAF ?

Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi. (Voir point 1 du cahier des charges)

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAF ?

- Le dossier du demandeur doit être conçu en version électronique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense(s) totale(s) ou partielle(s). L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par la Commission Pédagogique Mixte. Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Les demandes de VAFE peuvent être introduites toute l'année. Toutefois, pour des raisons organisationnelles et pratico-pratiques, l'opérateur de formation se réserve le droit de la traiter en fonction d'un calendrier fixé en fonction des disponibilités des personnes composant la Commission Pédagogique Mixte. Sauf s'il n'y a pas de demandes particulières, celle-ci se réunira au minimum une fois par an.

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégués de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégué et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables (30 jours pour MSTrain). Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé et argumenté auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures afin de solliciter une nouvelle analyse de son dossier.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps

7.9.1 Cours généraux :

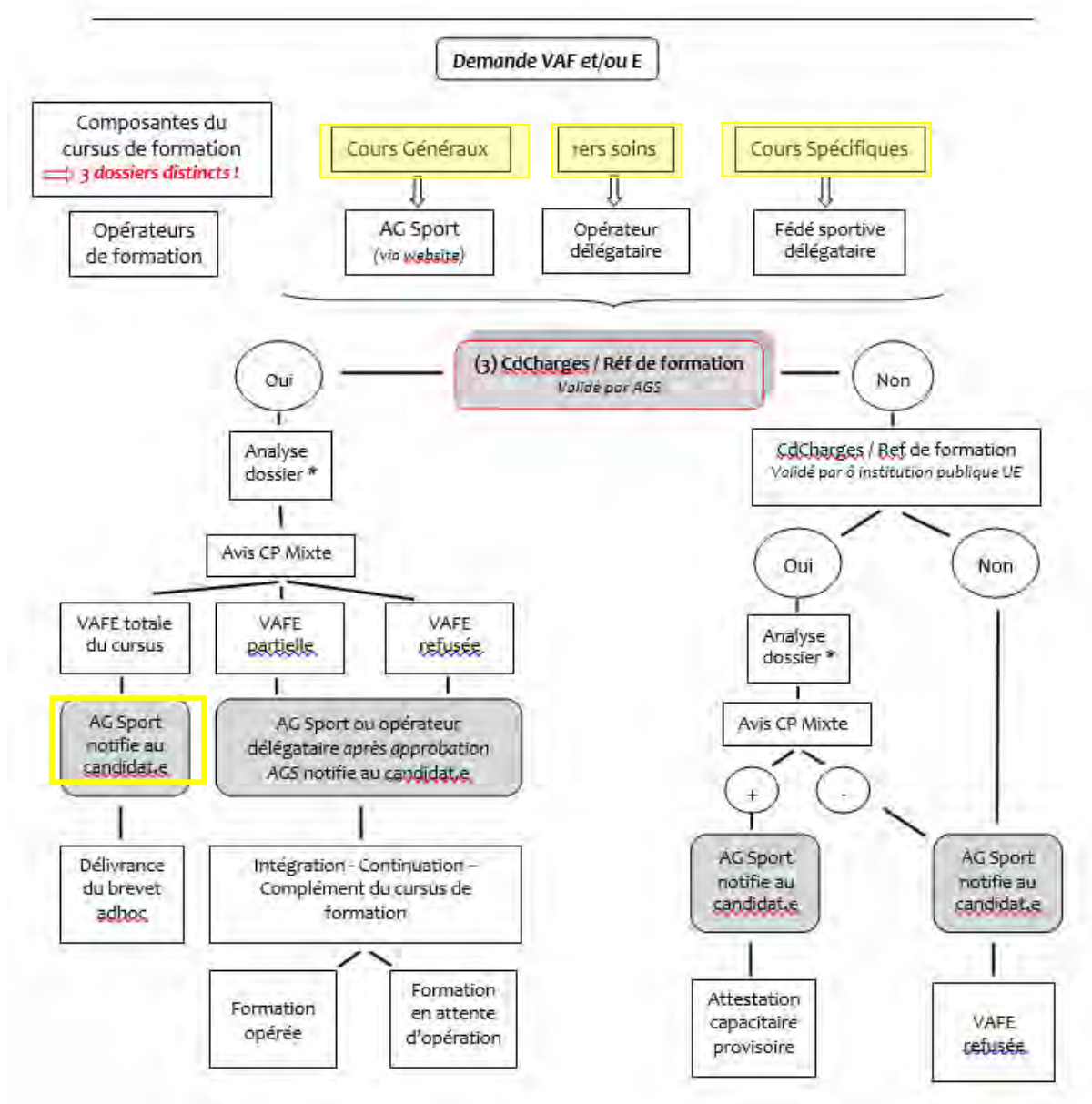
En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en Education Physique,...

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).

7.9.2 Cours spécifiques :

Des dispenses automatiques peuvent être octroyées aux personnes détentrices de certains diplômes/certificats/brevets. Des parcours de formation continuée pour ces personnes est donc clairement identifiable comme synthétisé dans le tableau ci-dessous :

7.10 Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



*Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : "conformité des dossiers à introduire")

** Tout dossier émanant d'une institution / d'un organisme public non UE fera l'objet d'une étude particulière.

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours »).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale du sport
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Service Formation des cadres sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00
tél 02/413 29 07
email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9.2 Cadre général du stage et Dossier/Portfolio de stage

Voir pages suivante



Ligue Belge Francophone d'Athlétisme



MSEdu Cadre générale du stage



FORMATION 2024 ET APRES

1. Présentation du stage

Dans le cadre de la formation, le candidat réalise un stage à visée pédagogique et didactique. Ce stage doit être en adéquation parfaite avec le niveau de qualification pour lequel le candidat a suivi une formation (cf. les champs de compétences, public cible, cadre d'intervention, cadre d'autonomie et de responsabilité définis au préalable). Lors de ce stage, le stagiaire mettra en pratique les notions apprises au cours de la formation.

Le stage est identifié dans le synoptique « CS127_Stage d'application en club ».

1.1. Contenu du stage :

- 20 heures d'encadrement en club. Ces heures doivent être impérativement réalisées avec le public cible de la formation qui est pour rappel :
 - Athlètes à partir de cadets en phase de formation des fondamentaux de la famille de disciplines athlétiques spécifiques ;
 - Athlètes à partir de cadets en phase de perfectionnement.
- Ces 20 heures représentent 10 séances de +/- 2h00.
- Ces 10 séances doivent concerner l'ensemble des disciplines de l'option :
- Ces heures doivent être réalisées sous la supervision et tutelle d'un Maître de stage reconnu et avalisé par l'opérateur de formation.

1.2. Objectifs du stage du stage :

		TAXO (1 à 4)	
		S	SF
	Stage d'application en club		
Macro:	Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	-	3
Micro	Appliquer les aspects organisationnels et de gestion de groupe lors de découverte et d'initiation des différentes activités dans leur environnement réel		3
	Exécuter les principes d'animation des séances d'initiation spécifiques au public cible		2
	Créer des fiches de préparation adaptées au besoin du public cible pour se constituer des fiches de travail futures		3
	Construire un rapport de stage permettant de prendre du recul en vue d'analyser sa pratique		3
	Construire sa propre réflexion pour bénéficier de l'expérience de Maître de stage pour se forger sa propre expérience		3

1.3. L'accès au stage :

Le stagiaire a accès au stage seulement lorsqu'il a réussi l'ensemble des évaluations de la formation et lorsque sa convention de stage a été acceptée.

<i>Formes d'évaluation</i>			
<i>Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >></i>	1. <i>Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"</i>	2. <i>Champ des SF Comportementaux</i>	3. <i>Champ des Savoirs. Evaluations "Théoriques"</i>
	Epreuve E-learning	Validation par la participation	Epreuve écrite
	<i>Etre en ordre administrativement (inscription)</i>	<i>Règles de bienséance</i>	<i>Présence aux cours (80%) + règles de bienséance + réussite/ validation 1 & 2</i>
		4. Stage	
		A. Pratique - Séances	B. Dossier / portfolio
		<i>Notification de réussite / validation 1 à 4 + documents de stage en ordre</i>	<i>Réussite de la partie pratique (A) + Respect des règles de dépôt</i>

1.4. Délai de réalisation du stage :

Le stage doit être finalisé et le portfolio/dossier de stage doit être déposés dans un délai de 4 mois max. à dater de la proclamation des résultats des évaluations de la formation (1^{ère} ou 2^{ème} session). Passé ce délai, le stagiaire est automatiquement ajourné en seconde session de stage.

En cas d'échec du stage, le stagiaire qui doit alors le recommencer dispose d'un nouveau délai de 4 mois pour représenter l'ensemble du stage et déposer le portfolio/dossier de stage. Passé ce délai, le stagiaire est considéré en échec.

Pour rappel, dans tous les cas, le candidat doit avoir validé l'ensemble des étapes de la formation dans un délais de 365 jours à dater du 1er jour de la session formation. En cas de non-respect, le candidat est refusé.

1.5. La convention de stage

Une convention de stage (annexe) est à présenter pour proposition au responsable de la formation des cadres de l'opérateur de formation au plus tard 15 jours avant la date prévue de début du stage. Sans la validation de cette convention de stage, le stage ne peut pas débuter.

1.6. Assurance

Du fait de son affiliation à un club d'athlétisme de la Ligue, le stagiaire est couvert par l'assurance de la fédération.

1.7. Aspects financiers

Les prestations réalisées lors du stage par le stagiaire sont réalisées dans l'unique intention de se former sans rémunération.

2. Dossier/portfolio de stage

Tous les documents qui composent le dossier/portfolio de stages se trouvent plus loin dans ce dossier.

Ces documents ont fait l'objet d'une validation de la part de la Commission Pédagogique Mixte.

Le dossier/portfolio de stage est remis à chaque candidat lors de la notification de la réussite de l'ensemble des évaluations de la formation. Il est constitué des documents suivants :

1. La convention de stage ;
2. Les fiches de préparation à compléter par le stagiaire, une fiche par séance ;
3. Les fiches de guidance à compléter par le MS ;
4. La grille d'évaluation à compléter pour l'évaluation « formative » (à compléter par le stagiaire et le MS) et finale (à compléter par le MS) ;
5. Le rapport de stage.

Le dossier/portfolio de stage complet devra être déposé par le stagiaire à la fin du stage, en **un seul fichier numérique**, sur la plateforme LMS de l'opérateur de formation dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage annoncée. Seule cette procédure est acceptée.

3. Rapport de stage

Comme précisé au point précédent, un rapport de stage doit être réalisé et est un des éléments qui composent le dossier/portfolio de stage. Le stagiaire devra suivre et respecter le canevas imposé.

3.1. Plan rédactionnel du rapport de stage

- Couverture et page de garde
- Remerciements éventuels
- Table des matières
- Contenus
 1. **Présentation du club d'accueil et de son contexte**
 - Installations
 - Membres
 - Mission, vision, valeurs ...
 - Objectifs (loisirs vs compétition)
 - ...
 2. **Présentation des sportifs encadrés**
 - Age, niveau ...
 - comparaison avec public cible de la formation

- ...
- 3. Tâches réalisées**
 - Expérience de terrain pour chacune des disciplines
 - Difficultés rencontrées
 - Améliorations et adaptations réalisées
 - Gestion du/des groupes
 - ...
- 4. Appréciation du Maître de stage et de la relation pédagogique**
 - Présentation du MS
 - Ce qui a répondu à mes attentes
 - Ce qui a dépasser mes attentes
 - Ce qui n'a pas atteint mes attentes
 - ...
- 5. Apports professionnels et personnels du stage**
 - Compétences développées grâce au stage
 - Pistes d'amélioration pour continuer le développement
 - Impacts sur mon développement personnel
 - ...
- 6. Programmation d'une saison athlétique avec des cadets et scolaires**

3.2. Exigences de mise en forme

Le rapport de stage doit être rédigé en police Calibri 11 avec un interligne simple de 1.15. Il doit contenir entre 6 et 12 pages de contenu (sans compter couverture, dos, table des matières, et annexes éventuels). Il doit suivre le plan rédactionnel imposé. Il peut contenir des annexes et des illustrations (Photos, schémas...) mais la proportion illustrations/texte ne peut pas être supérieure à 1/3.

4. Règles concernant le Maître de stage

Le stage ne peut se réaliser qu'auprès d'un seul Maître de stage qui doit être « avalisé » par l'opérateur de formation qui vérifie ses qualifications et son expérience utile.

Le Maître de stage sera choisi par le candidat suivant la liste de Maître de Stage établie par la commission pédagogique.

Sur base de justifications formelles, le Maître de stage peut-être "imposé" au candidat, par l'opérateur de formation .

Le Maître de stage doit impérativement signer la convention de stage avant l'échéance fixée.

Pendant le stage, le stagiaire est placé sous la responsabilité/tutelle du Maître de Stage.

4.1. Qualification minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage est porteur du brevet ADEPS au minimum du niveau de qualification concerné.

4.2. Expérience utile minimum des Maîtres de stage

Le Maître de stage doit justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans l'enseignement des disciplines de l'option.

4.3. Remarque

La Commission Pédagogique Mixte peut toujours sur proposition argumentée de la Direction Technique de la Fédération/Ligue ou du responsable de l'opérateur de formation, désigner des Maîtres de Stage que ne respecteraient pas le niveau minimal requis de qualification. Ils doivent dès lors être reconnus comme « experts » dans certaines matières dispensées ou pouvoir justifier une expérience professionnelle probante.

L'opérateur de formation doit être capable de faire la preuve des acquis d'expériences et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

5. Engagements/devoirs du MS

Le Maître de stage est libre d'accepter ou refuser le stagiaire.

Le Maître de stage qui accepte la mission doit s'engager à :

- o Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation.
- o Offrir des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et le public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec les champs de qualification.

- Intégrer le stagiaire à l'équipe des moniteurs du club.
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
 - Compléter les fiches de guidance.
 - Analyser et compléter, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée en milieu de stage. Il est question dans ce cas d'une évaluation « formative ».
 - Compléter seul en fin de stage cette grille d'évaluation critériée en fin de stage. Cette évaluation sera considérée comme l'évaluation finale. Il est question dans ce cas d'une évaluation « certificative ».
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur.
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement leurs remarques et conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale.

6. Endroit et niveaux de stage

- Dans un club membre de la Ligue/fédération.
- Si le stagiaire a déjà son propre club, le stage peut être réalisé dans celui-ci.
- Le stage doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence, le public cible, le cadre d'intervention et le cadre d'autonomie et de responsabilité pour lequel le candidat a suivi une formation.

7. Evaluation du stage

7.1. Evaluation des séances du stage

L'évaluation des séances, autrement dit de la partie pratique du stage est réalisée par le Maître de stage en 2 temps et selon 2 types d'évaluation au moyen de la grille d'évaluation critériée ci-dessous.

- **Evaluation « formative » en milieu du stage.** Le Maître de stage analyse et complète, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée.
- **Evaluation « certificative » en fin de stage.** Le Maître de stage complète seul cette grille d'évaluation . Cette évaluation sera considérée comme l'évaluation finale.

Stagiaire : _____

Session de formation Cofed : _____

Maître de stage : _____

Lieu : _____

Date : / /

RAA Macro	Critères d'évaluation	Eléments/comportements observables	Echelle d'appréciation (entourez)				Remarques / observations particulières
			NA	EVA	A	AM	
Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	Attitudes professionnelles	1 Est ponctuel, il prépare son matériel et présente ses préparations avant la séance	1	1	1	1	
		2 Tient compte des remarques / Se remet en question et évolue	1	1	1	1	
		3 Porte une tenue vestimentaire appropriée	1	1	1	1	
		4 S'adapte aux différentes conditions. Fait preuve de débrouillardise	1	1	1	1	
	Qualité des préparations	5 Utilise une terminologie précise et concise	1	1	1	1	
		6 Conçoit des préparations cohérentes, structurées, soignées ... utiles	1	1	1	1	
	Gestion du groupe	7 Communique de façon, audible, concise, précise et adaptée aux situations	1	1	1	1	
		8 Communique de façon à créer et entretenir un climat positif, dynamique et stimulant	1	1	1	1	
		9 Est attentif à tous les aspects sécuritaires dans ses préparations et tout au long des séances	1	1	1	1	
		10 Est à l'aise avec le groupe	1	1	1	1	
		11 S'implique dans les exercices proposés	1	1	1	1	
		12 Installe des conditions d'écoute	1	1	1	1	
	Contenu et choix des exercices	13 Utilise efficacement le matériel et occupe rationnellement l'espace	1	1	1	1	
		14 Évolue en diversité et/ou en qualité	1	1	1	1	
		15 Enchaîne les exercices de façon cohérente et efficace	1	1	1	1	
		16 Structure les situations d'apprentissage/de perfectionnement	1	1	1	1	
		17 Propose des contenus adaptés au niveau des athlètes (durée, intensité, récup, poids, nbr...)	1	1	1	1	
	Connaissances techniques	18 Démonstre les techniques	2	2	2	2	
		19 Joue le rôle de personne ressource de qualité de manière permanente	1	1	1	1	
		20 Observe et analyse les actions des athlètes	2	2	2	2	
		21 Pertinence, exactitude et adéquation des consignes et/ou conseils et/ou directives techniques	2	2	2	2	
		22 A l'image de la technique	1	1	1	1	
			TOTAL				/ 25 (Additionnez les pts pour chaque colonne)
			%				% (Multipliez le score de chaque colonne * 4)

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite		
AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.	
A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"	Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.	
EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"	En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.	
NA	+ de 20% de "NA"	Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.	

Remarques éventuelles >	
Signatures évaluateurs >	Certifie que le stagiaire a effectué ses 10 séances de stage avec le public visé par la formation MSEducateur

Exigences minimales de réussite :

A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le stagiaire a droit à une seconde session. Il dispose de 4 mois (à dater de la notification de la décision du jury de délibération) pour réaliser sa seconde session de stage.
- En cas d'échec à la 2ème session, le stagiaire devra recommencer sa formation entièrement sans pouvoir obtenir de dispense.
- Tout cas litigieux sera traité par la Commission Pédagogique Mixte.

7.2. Evaluation du dossier/portfolio de stage

Cette évaluation finale est réalisée par le responsable de l'opérateur de formation au moyen du tableau critérié ci-dessous et sous les conditions suivantes :

- Réussite des séances du stage
- Dépôt dans les délais impartis d'un dossier/portfolio (donc avec rapport) de stage complet et soigné dans un seul et unique document/fichier

RAPPORT DE STAGE						PORTFOLIO					
Capacité à présenter le club d' accueil et son contexte et le public encadré	Capacité à analyser les tâches réalisées	Capacité à apprécier son Maître de stage et la relation pédagogique	Capacité à identifier et analyser les apports professionnels et personnels	Capacité à programmer une saison athlétique dans les disciplines de l' option	TOTAL	Propreté et soin	Complet	Disciplines enseignées	Qualité des préparations	Contenu des séances	TOTAL
/3	/4	/4	/3	/6	/20	/2	/3	/5	/5	/5	/20
/40 pts											
(AM – A – EVA – NA)											

L'évaluation est effectuée sur 40 points. La note obtenue débouche sur une appréciation à l'aide de la table d'équivalence suivante :

- AM : 30 à 40 points sur 40
- A : 20 à 29 points sur 40
- EVA : 11 à 19 points sur 40
- NA : 0 à 10 points sur 40

Exigences minimales de réussite :

Dépôt dans les délais et A = Acquis

Modalités en cas d'échec :

- En cas d'échec, le candidat doit recommencer son rapport/portfolio de stage et le redéposer dans un délai de 30 jours après réception de ses résultats.
- En cas de nouvel échec, le candidat doit recommencer son stage sauf s'il a déjà bénéficié d'une seconde session. Dans ce cas, il est refusé.

Entretien de stage :

Sur base du dossier/portfolio de stage rentré par le stagiaire, l'opérateur de formation, peut prendre la décision de solliciter et planifier un « Entretien de stage » visant à permettre :

- de compléter des points du dossier dont la formulation ne serait pas précise ;
- d'éclaircir les éventuelles incohérences dans la réalisation du stage tant sur le fond que sur la forme ;
- Affiner l'évaluation finale du dossier/portfolio de stage.

L'entretien de stage est conduit par au moins deux personnes désignés par l'opérateur de formation parmi les formateurs et le responsable de son secteur de la formation des cadres.

Le candidat peut être accompagné par son Maître de stage.

8. Le superviseur

À tout moment un chargé de mission/superviseur et/ou le responsable des formations de l'opérateur de formation peut venir effectuer une visite sur les lieux de stage. Dans ce cas, le stagiaire se doit de pouvoir lui/leur présenter le dossier de stage complété au fur et à mesure des séances.

Un superviseur est une personne expérimentée dans l'enseignement de la discipline. Il possède un titre pédagogique Adeps. C'est un représentant de l'opérateur de formation et/ou de l'AG Sport.

En fonction des lieux géographiques du stage et d'un "problème" signalé par un Maître de stage, il rend visite lors d'une séance pour comprendre la difficulté et analyser la situation. Une visite peut aussi être systématiquement organisée surtout pour constituer un état des lieux avant l'organisation d'un recyclage destiné aux Maîtres de stage.

9. Code bonne conduite

- Le stagiaire doit être muni de son dossier de stage pendant toute la durée de son stage.
- Le respect du secret professionnel est une règle absolue.

- Le stagiaire doit en toute circonstance tenir compte des remarques du Maitre de Stage.
- En cas de problème, le stagiaire doit en faire part directement au Maitre de stage et en analyser avec lui la nature du problème et le cas échéant, le Maitre de Stage en fait part directement au responsable des formations de l'opérateur de formation.
- Le stagiaire doit observer l'accord négocié pour son stage et tout mettre en œuvre pour la réussite de celui-ci.
- Le stagiaire doit respecter le règlement de la structure d'accueil, ses horaires de travail, son code de bonne conduite et de confidentialité.
- Le stagiaire doit communiquer au responsable de l'opérateur de formation tout changement concernant le stage.



Ligue Belge Francophone d'Athlétisme



MSEdu

Dossier/Portfolio de stage



FORMATION 2024 ET APRES



1. Convention de stage

Pour rappel, la convention doit être envoyée/déposée au responsable de la FC de l'opérateur de formation pour validation au minimum 15 jours avant le début éventuel du stage.

ARTICLE 1 : LES ACTEURS DU STAGE

Le stagiaire

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Email : _____ Tél. : _____

Année de formation : _____

Le Maître de stage

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Email : _____ Tél. : _____

Niveau du diplôme Adeps le plus élevé de la discipline : _____

ARTICLE 2 : PARFAITE CONNAISSANCE DU CADRE GENERAL DU STAGE

Le Maître de Stage et le stagiaire certifient avoir pris connaissance de l'ensemble des points du « cadre général du stage » et s'engagent à respecter tous les points de celui-ci, à utiliser les documents officiels conçus à cet effet et présents dans ce dossier.

ARTICLE 3 : STRUCTURE ACCUEILLANTE

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Personne de contact : _____ Gsm : _____

Email pers. contact : _____

ARTICLE 4 : PROGRAMMATION DU STAGE

	Date et horaire	Discipline.s	Thème.s	Objectif.s - Compétence.s	Durée (+/-2h)	Groupe d'athlètes Cadets - scolaires
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Resp. FC opérateur pour acceptation	Maitre de Stage	Structure accueillante	Stagiaire
Date + signature	Signature + Nom	Signature + Nom	Signature + Nom

2. Fiches de préparation de séance

A montrer au MS avant chaque séance pour validation

Stagiaire : **NOM** **PRÉNOM**

Maître de stage : **NOM** **PRÉNOM**

Séance du programme : /10 **Nbre d'athlètes :** (cadets -scolaires)

THÈME(S) ET OBJECTIFS DE LA SEANCE (disciplines enseignées)

	DISCIPLINE.S	THEME.S	OBJECTIF.S-COMPETENCE.S
1			
2			
3			

REMARQUES ÉVENTUELLES

ÉCHAUFFEMENT (description - schéma - Consignes - matériel - sécurité ...) **DURÉE :**

CORPS DE LA SÉANCE (description - schéma - Consignes - matériel - sécurité ...) **DURÉE :**

RETOUR AU CALME (description - schéma - Consignes - matériel - sécurité ...) **DURÉE :**

3. Fiches de guidance

Règles générales

En plus de l'évaluation que le Maître de stage doit réaliser pour l'ensemble du stage, il peut également effectuer des guidances aux moments qu'il juge stratégiquement intéressants dans le cadre de la formation du stagiaire afin que celui atteigne les objectifs terminaux en fin de stage. Nous recommandons que le Maître de stage réalise au minimum 1 fiche à mi-parcours afin de faire l'état des lieux en // à la grille d'évaluation finale.

Ces guidances servent à orienter, guider le stagiaire en cours de stage et fixer des objectifs intermédiaires qui seront des moyens d'atteindre les compétences terminales. C'est un moyen/outil de communication précieux pour les 3 parties (Maître de stage, stagiaire et opérateur de formation).

A cet effet, le Maître de stage devra utiliser la fiche qui se trouve à la page suivante et la compléter en parfaite transparence avec le stagiaire. Le M.S. fera autant de copies qu'il y a de guidances. Ces fiches doivent rester dans le dossier/portfolio de stage du stagiaire.

FICHE DE GUIDANCE RÉFLEXIVE¹⁸ N°..... à la date du

Nom et prénom du stagiaire

Nom et prénom du MS

<u>Manquements remarqués</u>	<u>Moyens / Actions-engagements pour évoluer¹⁹</u>
ATTITUDES PROFESSIONNELLES (Cf. grille évaluation)	
QUALITE DES PREPARATIONS (Cf. grille évaluation)	
GESTION DU GROUPE (Cf. grille évaluation)	
CONTENU ET CHOIX DES EXERCICES (Cf. grille évaluation)	
CONNAISSANCES TECHNIQUES (Cf. grille évaluation)	

Signature M.S

Signature stagiaire

¹⁸ Par le questionnement du MS amenant à l'autoréflexivité du stagiaire, cette fiche de guidance doit être remplie avec les mots et idées du stagiaire. L'utilisation du « JE » (stagiaire est donc conseillé !)

¹⁹ Les conseils doivent être « concrets » et donc être formulés de la façon suivante : « Verbe d'action (physique ou cognitive) + objet de l'action + contextualisation.

4. Evaluation du stage

L'évaluation des séances, autrement dit de la partie pratique du stage est réalisée par le Maître de stage en 2 temps et selon 2 types d'évaluation au moyen de la grille d'évaluation critériée ci-dessous.

- **Evaluation « formative » en milieu du stage.** Le Maître de stage analyse et complète, avec le stagiaire, la grille d'évaluation critériée.
- **Evaluation « certificative » en fin de stage.** Le Maître de stage complète seul cette grille d'évaluation . Cette évaluation sera considérée comme l'évaluation finale.

Stagiaire :

Session de formation Cofed :

Maître de stage :

Lieu :

Date : / /

RAA Macro	Critères d'évaluation	Eléments/comportements observables	Echelle d'appréciation (entourez)				Remarques / observations particulières
			NA	EVA	A	AM	
Intégrer et appliquer les principes, concept et RAA mobilisés durant les différents modules de formation	Attitudes professionnelles	1 Est ponctuel, il prépare son matériel et présente ses préparations avant la séance	1	1	1	1	
		2 Tient compte des remarques / Se remet en question et évolue	1	1	1	1	
		3 Porte une tenue vestimentaire appropriée	1	1	1	1	
		4 S'adapte aux différentes conditions. Fait preuve de débrouillardise	1	1	1	1	
	Qualité des préparations	5 Utilise une terminologie précise et concise	1	1	1	1	
		6 Conçoit des préparations cohérentes, structurées, soignées ... utiles	1	1	1	1	
	Gestion du groupe	7 Communique de façon, audible, concise, précise et adaptée aux situations	1	1	1	1	
		8 Communique de façon à créer et entretenir un climat positif, dynamique et stimulant	1	1	1	1	
		9 Est attentif à tous les aspects sécuritaires dans ses préparations et tout au long des séances	1	1	1	1	
		10 Est à l'aise avec le groupe	1	1	1	1	
		11 S'implique dans les exercices proposés	1	1	1	1	
		12 Installe des conditions d'écoute	1	1	1	1	
	Contenu et choix des exercices	13 Utilise efficacement le matériel et occupe rationnellement l'espace	1	1	1	1	
		14 Évolue en diversité et/ou en qualité	1	1	1	1	
		15 Enchaîne les exercices de façon cohérente et efficace	1	1	1	1	
		16 Structure les situations d'apprentissage/de perfectionnement	1	1	1	1	
		17 Propose des contenus adaptés au niveau des athlètes (durée, intensité, récup, poids, nbr...)	1	1	1	1	
	Connaissances techniques	18 Démonstre les techniques	2	2	2	2	
		19 Joue le rôle de personne ressource de qualité de manière permanente	1	1	1	1	
		20 Observe et analyse les actions des athlètes	2	2	2	2	
		21 Pertinence, exactitude et adéquation des consignes et/ou conseils et/ou directives techniques	2	2	2	2	
		22 A l'image de la technique	1	1	1	1	
TOTAL							/ 25 (Additionnez les pts pour chaque colonne)
%							% (Multipliez le score de chaque colonne * 4)

Résultat final	Règles pour globalisation et seuil de réussite		
AM	Minimum 60% d' "AM" et maximum 20% de "NA"		Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.
A	Minimum 60% d' "AM" et/ou "A" et maximum 20% de "NA"		Acquis - le candidat répond adéquatement au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus suffisamment fréquemment, rapidement, pertinemment, cohéremment, qualitativement et le candidat agit suffisamment en autonomie. Le candidat est en situation de réussite / de validation.
EVA	+ de 40% d' "EVA" et/ou "NA" avec maximum 20% de "NA"		En Voie d'Acquisition - le candidat ne répond pas tout à fait au niveau de compétence attendu. Il démontre les comportements attendus que trop peu fréquemment ou pas de façon suffisamment rapide, pertinente, cohérente, convaincante, qualitative et/ou le candidat n'agit pas suffisamment en autonomie. Il n'est pas encore en situation de réussite / de validation.
NA	+ de 20% de "NA"		Non Acquis - le candidat ne démontre pas du tout le niveau de compétence attendu. Trop de comportements observables ou des comportements indispensables attestent de manquements ou d'erreurs flagrantes.

Remarques éventuelles >	
Signatures évaluateurs >	Certifie que le stagiaire a effectué ses 10 séances de stage avec le public visé par la formation MSEducateur

5. Rapport de stage

Un rapport de stage doit être réalisé et est un des éléments qui composent le dossier/portfolio de stage. Le stagiaire devra suivre et respecter le canevas imposé.

5.1. Plan rédactionnel du rapport de stage

- Couverture et page de garde
- Remerciements éventuels
- Table des matières
- 1. Présentation du club d'accueil et de son contexte**
 - Installations
 - Membres
 - Mission, vision, valeurs ...
 - Objectifs (loisirs vs compétition)
 - ...
- 2. Présentation des sportifs encadrés**
 - Age, niveau ...
 - comparaison avec public cible de la formation
 - ...
- 3. Tâches réalisées**
 - Expérience de terrain pour chacune des disciplines
 - Difficultés rencontrées
 - Améliorations et adaptations réalisées
 - Gestion du/des groupes
 - ...
- 4. Appréciation du Maître de stage et de la relation pédagogique**
 - Présentation du MS
 - Ce qui a répondu à mes attentes
 - Ce qui a dépasser mes attentes
 - Ce qui n'a pas atteint mes attentes
 - ...
- 5. Apports professionnels et personnels du stage**
 - Compétences développées grâce au stage
 - Pistes d'amélioration pour continuer le développement
 - Impacts sur mon développement personnel
 - ...
- 6. Programmation d'une saison athlétique avec des cadets et scolaires**

5.2. Exigences de mise en forme

Le rapport de stage doit être rédigé en police Calibri 11 avec un interligne simple de 1.15. Il doit contenir entre 6 et 12 pages de contenu (sans compter couverture, dos, table des matières, et annexes éventuels). Il doit suivre le plan rédactionnel imposé. Il peut contenir des annexes et des illustrations (Photos, schémas...) mais la proportion illustrations/texte ne peut pas être supérieure à 1/3.

6. Le dossier/portfolio de stage

Le dossier/portfolio de stage doit se compléter tout au long du stage et est le « compagnon » du stagiaire ainsi que l'outil de communication par excellence entre le stagiaire, le Maître de stage et l'opérateur de formation. Le stagiaire doit toujours avoir son cahier avec lui pendant toute la durée du stage. (format papier ou électronique)

Le dossier/portfolio de stage devra être envoyé par email par le stagiaire à la fin du stage au responsable de la formation des cadres de l'opérateur de formation, en un seul fichier numérique dans les plus brefs délais après la dernière leçon du stage et au plus tard avant la date d'échéance du stage annoncée. Seule cette procédure est acceptée.

Le dossier/portfolio pour être considéré comme complet doit comprendre tous les éléments suivants :

1	La convention de stage signée par toutes les parties	V
2	Les fiches de guidance	
3	Les 10 préparations de leçon	
4	La grille d'évaluation correspondant à l'évaluation « formative » remplie par la stagiaire et le MS	
5	La grille d'évaluation correspondant à l'évaluation finale « certificative » remplie par le Maître de stage	
6	Le rapport de stage	

